



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 88 – Février 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 février 2011

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2010.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Passation d'un avenant n° 4 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean Jerphanion.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Office public départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunts – réaménagement d'emprunts précédemment garantis par la Ville.

2.2 - Avance sur la subvention 2011 à verser à diverses associations.

2.3 - Autorisation donnée au Maire de placer ses excédents de trésorerie.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Complément à la délibération relative aux taxes, redevances et tarifs 2011.

Centre Communal d'Action Sociale

3.2 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2011, 2012 et 2013.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Tennis Club Garennois » et la Ville de La Garenne-Colombes.

V - Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Avenant n° 1 au contrat de garantie de reprise pour le verre d'emballage ménager - titulaire du marché : Saint-Gobain.

Urbanisme

5.2 - ZAC des Champs-Philippe - Approbation du compte rendu financier annuel 2010.

5.3 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales situées îlots S6-L2, S10-L1 et S11-L1.

5.4 - Désaffectation, déclassement et vente d'une partie de la parcelle F 26 constituée d'un mur de soutènement et d'un terrain planté.

5.5 - Institution de servitudes de cour commune réciproques sur les parcelles cadastrées section F 28 et 29 appartenant à la Ville et section F 27 et F 140 appartenant à la SCI du 2, avenue Conté. Acquisition et vente de ces dernières.

5.6 - Autorisation de déposer un permis de démolir et un permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section F 26P et 24P.

5.7 - Délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé à l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) pour le nouveau périmètre d'intervention « République-Georges ».

5.8 - ZAC des Champs-Philippe - démolition de la propriété sise 68, rue des Champs-Philippe.

Bâtiments

5.9 - Autorisation donnée à Monsieur Nicolas Bernardé de déposer un permis de construire sur l'ouvrage public communal sis 11, rue de Châteaudun cadastré L 125 (Immeuble la Belle Époque).

VI - Divers

6.1 - Décisions.

6.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous passe tout d'abord communication des délégations de vote : M. Perrée à M^{me} Margaria, M. Pinta, qui arrivera en retard, donne, en attendant, délégation à M^{me} Lioret, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Kalfon à M. Graux et M^{le} Haberah à M. Barraquand.

Pour le secrétaire de séance, la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures que celle de M. Dubois ? Pas d'autre candidature.

M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2010.

M. le Maire

Sur le procès-verbal, vous l'avez reçu, avez-vous des remarques ou pas ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Avant le démarrage de la séance, j'aimerais pouvoir intervenir deux minutes, rapidement, mais solennellement.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Fouliard

En effet, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur les cérémonies de vœux du mois de janvier qui vient de se passer et sur la teneur de votre attitude et de vos discours.

Lors de vos allocutions, vous avez choisi, non seulement de faire l'autopromotion de votre action, passe encore, mais aussi et surtout de tenir un discours de division, là où les circonstances comme votre fonction auraient dû, à l'évidence, vous positionner en rassembleur.

Le détournement de ces tribunes que votre fonction vous offre à des fins de politique politicienne ne saurait nous laisser sans réaction. Nous aurions, en effet, aimé nous contenter de nous amuser de la fébrilité qu'un tel comportement gratuit, mais, malheureusement, c'est un peu plus grave.

Devant les personnalités locales comme devant les employés municipaux, vous avez implicitement remis en question la validité d'actions de justice menées par des Garennois qui contestaient votre action, ainsi que les décisions de justice qui en ont découlé, n'hésitant pas, pour ce faire, à mentir par omission sur leur teneur qui, pourtant, vous était parfois défavorable.

Nous voyons bien là quel exemple vous suivez ; votre soutien affiché ces jours-ci sur votre blog au Président de la République dans le cadre de ses propos sur la justice en atteste.

Toujours lors de ces discours, usant d'affirmations aussi démagogues qu'inexactes, vous n'avez pas hésité à travestir certains de nos propos, quitte à leur faire dire l'inverse de ce qu'ils exprimaient initialement.

Monsieur Juvin, nous vous rappelons que vous êtes le Maire de tous les Garennois, y compris ceux qui ne vous soutiennent pas, y compris ceux qui contestent votre action. Nous vous rappelons que votre fonction induit un respect de nos institutions et une exemplarité de comportement.

Pour finir, je ne voudrais pas ennuyer l'assistance, je vous invite à confronter deux vidéos visibles sur votre blog. Visionnez d'abord celle de vos vœux aux personnalités locales, mise en ligne le 16 janvier et, ensuite, arrêtez-vous sur la conclusion de vos vœux « internet », mise en ligne le 2 janvier.

Je vous cite : « À La Garenne-Colombes, il y a toujours eu une caractéristique dans les débats municipaux, c'est que ceux-ci ont toujours été modérés et ont toujours respecté l'autre. Aussi, je formule le vœu qu'en 2011, comme plus tard en 2012, et le plus longtemps possible, cette modération reste la marque particulière de la vie politique de La Garenne-Colombes ».

Vous réalisez ici que votre vœu a déjà fait long feu et nous le regrettons.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard, pour ces propos mesurés, comme d'habitude, et merci de m'avoir entendu. Je ne retirerai évidemment rien de ce que j'ai dit aux vœux, en particulier aux personnalités. Comme vous pouvez le dire, ces vœux sont visibles et chacun saura, en les écoutant, s'il en a le loisir, observer qu'en réalité, je n'ai fait que rapporter des faits sans les travestir.

Je continue à formuler le vœu que cette enceinte soit l'enceinte de débats mesurés et j'aurais bien aimé que ce Conseil Municipal commençât, aujourd'hui, par des paroles mesurées ; cela n'a malheureusement pas pu être le cas, mais ce n'est pas grave, nous trouverons d'autres occasions.

Sur le procès-verbal, y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Passation d'un avenant n° 4 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean Jerphanion.

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour, c'est Monique Raimbault. C'est bien cela, Madame Raimbault ? À vous !

M^{me} Raimbault

Tout à fait, Monsieur le Maire.

Merci.

Il s'agit ici de vous présenter l'avenant n° 4 du BEA de l'école Jean Jerphanion, qui prévoit d'inclure au contrat des prestations complémentaires de nettoyage, afin que le niveau d'hygiène et de propreté soit similaire à celui qui est fait actuellement dans les autres écoles de la ville.

En effet, suite à différents contrôles effectués par le service des affaires scolaires dans le courant de l'année 2009-2010 et suite aux attentes des utilisateurs de l'école, il a été constaté que les prestations de nettoyage prévues dans le contrat étaient effectivement correctement effectuées, mais insuffisantes suite à la fréquence et au contenu, notamment en ce qui concerne les prestations sur le temps scolaire. Il a aussi été constaté que les prestations de gros ménage effectuées logiquement en fin d'été n'étaient pas prévues dans le contrat.

De ce fait, début 2010, ces prestations supplémentaires ont été mises en place avec la société EXPRIMM, ainsi que le contrôle qualité prévu dans le contrat à l'article 19.

Depuis le début de l'année 2010, on constate une nette amélioration du nettoyage et de la propreté de cet équipement. On passe d'une note qui était à peu près de 14 sur 20 en début d'année à 18 sur 20 à la rentrée scolaire de cette année.

L'ajustement de ces prestations supplémentaires fait que le loyer de fonctionnement passe de 152 986 euros à 205 823 euros TTC.

La commission BEA, réunie le 1^{er} février, s'est prononcée en faveur de cet avenant. Je vous demande donc d'approuver l'avenant n° 4 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

Je vous en prie.

M. Fouliard

Tout d'abord, je suis ravi que la rectification ait été faite à l'oral immédiatement, mais je voulais souligner la présentation biaisée qui nous était faite des chiffres, puisqu'on accole les 152 986 euros qui sont TTC aux 172 093 hors taxes. On parle donc bien d'une augmentation de 52 000 euros.

Deux autres remarques pour que le Conseil Municipal ait toutes les informations à sa disposition : le loyer annuel total passe de 777 800 à 830 636 euros.

Troisième observation, il s'agit du quatrième avenant, en précisant, comme cela nous a été dit en commission à juste titre, que cela n'est que le second qui ne porte pas sur de l'administratif mais qui rectifie réellement le contrat initial.

Pour autant, nous nous étonnons que le nettoyage d'été ait pu être oublié, puisqu'il se fait dans tous les autres groupes scolaires de La Garenne-Colombes au moment de la négociation du contrat et qu'il faille encore remettre une rectification à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ensuite, même si j'ai personnellement bien entendu en commission que les coûts globaux resteraient inférieurs à la deuxième proposition qui avait été examinée dans le cadre de la commission initiale, on est quand même, aujourd'hui, sur un montant de 52 000 euros, qui excède d'une quinzaine de milliers d'euros, si je ne m'abuse, mais on saura me rectifier si je me trompe, le coût de 1,2 à 1,5 équivalent temps plein, comme cela nous est précisé aujourd'hui.

On nous en a parlé en commission, et je l'entends très bien, il y a une adaptation du matériel, probablement ; cela peut s'entendre sur la première année ; durablement, c'est plus difficile à retenir.

Enfin, cela souligne, une fois encore, les conséquences d'une Délégation de service public sur un tel équipement. Le délégataire qui, pour rappel, est une banque n'aura jamais ni les compétences ni la souplesse ni la réactivité et encore moins l'implication de la municipalité sur ce type de problématiques.

Nous restons, sur ce point, tributaires d'un tiers qui est, en plus, dur à la négociation, puisque, pour qu'une banque vienne s'intéresser à ce type d'équipement, c'est nécessairement pour faire des profits. Quand on renégocie un contrat, il y a des données financières qui se renégocient âprement et qui sont bien regrettables quand on parle de la propreté d'un établissement scolaire où nos enfants sont scolarisés.

Sur le fond, comme je me suis prononcé en commission, on est tous d'accord pour dire que l'école Jean Jerphanion doit être nettoyée comme les autres écoles de la commune, mais sur la forme, vous nous excuserez, nous marquerons notre désaccord sur cette disposition par un vote contre.

M^{me} Raimbault

Je vais juste ajouter un point à ce que vous venez de dire, Monsieur Fouliard. Vous avez oublié de préciser que lors de la présentation faite par M. Laurent Montagnon, il vous a bien souligné que si on avait fait appel aux prestations des agents municipaux, le nettoyage d'une classe nous aurait coûté nettement plus que ce qui est prévu par un prestataire privé.

(Arrivée de M^{me} Kalfon.)

Je voulais également souligner que beaucoup de communes voisines font appel à des prestataires privés pour nettoyer leurs écoles, parce que cela revient nettement moins cher, notamment Bois-Colombes.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Je précise juste qu'on ne parle pas seulement du nettoyage ; c'est une Délégation de service public globale, d'accord ?

J'ai bien entendu les argumentations de M. Montagnon, sur lesquelles je n'ai rien à redire – en vérité, j'ai peu d'éléments pour les évaluer –, simplement, telles que sont présentées les choses, on parle de 1,2 équivalent temps plein, voire 1,5 équivalent temps plein, et qu'à ma connaissance, cela ne fait pas 52 000 euros ; c'est juste le point de mon intervention.

M. le Maire

Merci.

Cela fait combien un équivalent temps plein alors ?

M. Fouliard

J'imagine qu'un équivalent temps plein, cela fait une trentaine de milliers d'euros pour un agent de ce type de fonction ; 1,2 à 1,5, on est à 36, maxi 40.

M. le Maire

Non, si un équivalent temps plein, cela fait 30, 1,5 ne fait pas 36, mais c'est un problème de règle de trois, les maths modernes font que...

Et puis il faut aussi un peu de matériel.

M^{me} Raimbault vous a tout à fait expliqué qu'il s'agissait de renforcer le nettoyage pendant la période scolaire, mais aussi le gros ménage d'été. Il y avait des prestations de ménage d'été, mais là, on veut faire un gros ménage d'été, comme on le fait dans les autres écoles.

Je vous propose simplement de mettre à niveau Jerphanion par rapport aux autres groupes scolaires ; je ne vois pas au nom de quoi il n'y aurait pas les mêmes niveaux de prestations de nettoyage.

Je précise que le coût total du contrat sur les 23 ans du BEA est ainsi porté à 19,5 millions d'euros, toutes taxes comprises. D'ailleurs, je précise que l'opposition, en décembre 2010, qui est un peu fâchée avec les chiffres, parlait d'un coût de 20 millions d'euros ; ce n'est qu'un demi-million d'euros de différence, ce qui est assez important toutefois.

Le plus important, et c'est le calcul fait et présenté par M^{me} Raimbault et je la remercie, c'est que malgré cette augmentation, nous restons en deçà de ce que nous coûterait l'entretien d'une classe en régie, c'est-à-dire en pur et dur service municipal, comme c'est fait d'ailleurs dans d'autres écoles.

Nous avons à voter pour savoir si vous acceptez ou pas les prestations.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce soir et pour compléter l'excellente présentation de mon collègue Vincent Fouliard, on a une nouvelle illustration de la manière dont vous gérez les équipements municipaux et cette gestion est, comme d'habitude, mauvaise.

Alors, pourquoi est-elle mauvaise ? Parce que, vous venez de le dire, d'ailleurs, Monsieur le Maire, ce groupe scolaire va nous coûter 19,5 millions, c'est-à-dire une somme colossale, alors que si nous avions construit directement, la Ville, cela ne nous aurait jamais coûté ce prix-là, même en empruntant ; vous qui n'aimez pas emprunter, cela ne nous aurait jamais coûté ce prix-là, premier point.

Et on ne peut pas vous laisser dire que le coût de la prestation effectuée par les agents municipaux reviendrait moins cher, puisqu'un poste dans la fonction publique coûte 30 000 euros...

M. le Maire

Plus cher.

M. Macé

... et que là, on nous propose, même si on met 40 000, 1,2 poste, une dépense de 53 000 euros ; vous ne me ferez pas croire que chaque année, il faut acheter du matériel de nettoyage, cela se renouvelle au bout de quelques années. On est bien dans une situation que si nous avions en gestion directe cet équipement – on vous a fait d'ailleurs la démonstration quand on a parlé plusieurs fois de cet équipement –, cela nous aurait coûté moins cher, donc on est bien dans la situation où, en fin de compte, vous avez décidé de construire un équipement dont l'emplacement et l'utilité restent toujours à démontrer, entre parenthèses, et cela ne nous a toujours pas été démontré dans la réalité, puisqu'en fin de compte, on n'accueille dans cet équipement qu'une classe supplémentaire aujourd'hui au niveau de nos besoins parce qu'on a supprimé deux classes à Voltaire et deux classes à

Marsault qui étaient déjà accueillies dans ces équipements scolaires, donc on n'a rien accueilli en plus qu'une classe, on en a déjà perdu une par rapport à l'année scolaire précédente.

Comme nous l'avons dit et nous les répéterons, vous utilisez bien mal les deniers publics par rapport aux autres possibilités et c'est la preuve évidente que ce que vous nous proposez, une nouvelle fois – d'ailleurs, Conseil Municipal après Conseil Municipal, on passe des avenants, ce qui prouve que le dossier n'était pas bien ficelé dès le départ, ce n'est pas le seul, on en a plusieurs, on continuera à avoir des dossiers comme cela, mal ficelés –, vous dépensez allègrement l'argent, puisque vous êtes engouffré et vous êtes lié maintenant à un prestataire qui vous demandera évidemment toujours plus et vous n'avez plus aucun moyen de lutter contre des dépenses supplémentaires qui, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, s'élève, pour la bagatelle, à 19,5 millions, somme extraordinaire quand on sait ce que coûte un groupe scolaire de neuf classes.

M. le Maire

Merci pour vos propos mesurés.

(M. Fouliard demande la parole.)

Monsieur Fouliard, vous avez pris deux fois la parole...

M. Fouliard

J'ai une question.

M. le Maire

C'est à M. Conway ! Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Je voulais intervenir sur ce point. Effectivement, on a un loyer annuel qui augmente de plus de 50 000 euros ; cela représente à peu près 7 à 8 % du loyer total qui est versé chaque année.

Quand je prends le détail de l'avenant modifiant les prestations, on voit qu'il y a des prestations où les modifications sont assez surprenantes pour ne pas avoir été prévues. Je prends l'exemple d'un balayage de la cour qui était fait une fois tous les trois mois et qui passe à tous les jours, le ramassage des feuilles mortes qui passe d'une fois par an à tous les jours, des prestations supplémentaires qui sont mises de remise en état des sols durant les congés d'été, donc une fois par an, etc.

Outre le fait qu'effectivement, ces prestations sont, pour la plupart légitimes, on ne peut pas empêcher les feuilles mortes de tomber, cela montre qu'il y avait, au minimum, un problème d'appréciation au départ des frais de fonctionnement.

Je ne peux pas manquer de faire le parallèle avec la question que j'ai posée à plusieurs reprises dans des Conseils Municipaux, qui a fâché M. Hervo dans une tribune où je disais combien cela coûte, au sujet des frais de fonctionnement. Je rappelle qu'à ce jour, je suis toujours en attente des frais de fonctionnement prévisionnels de la Médiathèque demandés et rappelés, actés dans le Conseil Municipal du 10 février 2009, donc quasiment deux ans jour pour jour. Ce dossier n'est pas de nature à me rassurer sur la manière dont vous appréhendez à l'avance les frais de fonctionnement des équipements que vous prévoyez.

Par ailleurs, le BEA, bail emphytéotique administratif, vous aviez évoqué à plusieurs reprises que le gros avantage de cette démarche-là était l'urgence. Au regard de ce qu'on voit aujourd'hui, il y avait une urgence à créer peut-être neuf classes, mais en l'occurrence, quand cela se résume à une classe supplémentaire, on se dit que la précipitation a été mauvaise conseillère.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

D'autres observations ?

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci.

Monsieur Conway, je n'ai pas le souvenir que vous ayez, dans le cadre des délibérations qui nous ont réunis sur le sujet, évoqué la nécessité de prévoir ce type d'aménagement dont vous critiquez la nouveauté aujourd'hui. C'est dommage de ne pas mettre à profit... mais on est tous un peu fautif dans l'affaire, l'opposition comprise.

M. Fouliard

Bien sûr !

M^{me} Juvin-Marleix

Vous n'étiez pas là, Monsieur Fouliard, mais vous aviez vos collègues aussi...

Il faut être constructif, je pense !

M. Fouliard

Je peux parler, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Cela me fait toujours plaisir, Monsieur Fouliard. C'est la dernière fois, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Deux minutes !

M. le Maire

Je ne vous crois pas, donc...

Allez-y, Monsieur Fouliard !

M. Fouliard

Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas l'opposition qui est aujourd'hui aux responsabilités et, par ailleurs, quand on découvre les choses en commission, et vous savez très bien que c'est comme cela que cela se passe, il est difficile d'avoir une réactivité et une documentation immédiate pour intervenir globalement.

À plusieurs reprises, je vous le renouvelle ce soir, on vous a demandé de nous communiquer les éléments en amont pour qu'on puisse collaborer ; d'accord ? C'est toujours valable. Quand vous voulez !

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

D'autres observations ou questions ?

Monsieur Conway, encore ? Je vous en prie. Le balayage de la cour a du succès !

M. Conway

Juste une petite remarque : pour avoir ce document sur l'annexe XII, il faut se déplacer au secrétariat général pour consulter le dossier, obtenir une copie, et tout cela dans les cinq jours avant le Conseil.

M. le Maire

D'accord.

Y a-t-il d'autres questions aussi intéressantes ? (*Aucune.*)

Le Conseil a été très éclairé.

On va donc passer au vote. La question est de savoir si vous voulez donner les moyens à Jerphanion d'avoir les balayages complémentaires qui sont demandés fort justement.

Qui est contre ? 4 voix, donc quatre balayages en moins. Qui s'abstient ? Une abstention. On ne sait pas si on balaye ou pas quand on s'abstient. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

Je vous remercie

M. Conway

Je m'abstiens, parce que vous n'avez pas précisé si vous balayiez dans le sens du vent.

(*Rires.*)

M. le Maire

Vous avez raison, il faut attendre de voir les feuilles tomber et puis : vais-je les balayer ou pas ?

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Office public départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunts – réaménagement d'emprunts précédemment garantis par la Ville.

M^{me} Labrousse

Il s'agit de garantir à l'Office d'HLM des Hauts-de-Seine 12 emprunts sur les 25 garantis par la Ville pour un montant de 8 090 000 euros sur les 13 700 000 garantis au 31 décembre 2009.

Ce réaménagement permettra un compactage en quatre emprunts.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir accorder la garantie communale et autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire

Merci.

Des questions ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *Unanimité*

2.2 - Avance sur la subvention 2011 à verser à diverses associations.

M. le Maire

Monsieur Ballin, les subventions aux associations ?

M. Ballin

Comme pour le CCAS en décembre, dans la continuité budgétaire, il faut qu'on autorise le versement à différentes associations, en l'occurrence le Comité des Œuvres Sociales et le Conservatoire de Musique, respectivement pour 20 000 euros et 200 000 euros, pour permettre le fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales et du Conservatoire de Musique.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Ne peuvent pas voter, je le rappelle, ceux qui sont membres du Conservatoire et du COS. Évitez de prendre part au vote pour des raisons juridiques.

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Nous sommes favorables, bien évidemment, à cette aide supplémentaire de la mairie accordée à ces deux associations qui, comme vous le savez, ont montré leur apport indispensable en contribuant à favoriser le développement du lien social, de la solidarité, de la convivialité au sein de notre ville, dès le plus jeune âge, et notamment par l'apprentissage de la musique de façon collective en ce qui concerne le Conservatoire de Musique.

Plus précisément, pourriez-vous nous indiquer à quoi sont destinées les sommes de 20 000 euros au Comité des Œuvres Sociales et 200 000 euros au Conservatoire de Musique et pourquoi ne pas attendre le vote du budget qui doit être en mars ?

M. Ballin

En fait, il s'agit d'un point technique, simplement ; comme on n'a pas voté physiquement le budget et qu'on ne va pas le voter tout de suite, pour que ces associations puissent fonctionner... En fait, ce n'est pas une aide supplémentaire, c'est juste une continuité de ce qu'on verse d'habitude.

M^{lle} Naturel

C'est le fonctionnement pour les professeurs, pour du matériel ?

M. Ballin

Non, c'est le fonctionnement classique pour la trésorerie, pour leurs dépenses quotidiennes et de fonctionnement...

M^{lle} Naturel

C'est quand même assez important, donc je me dis que...

M. Ballin

Ce n'est pas une aide supplémentaire, c'est déjà dans le budget 2010. Comme on continue sur 2011 et que, malheureusement, techniquement parlant, on ne peut pas leur payer, il faut qu'on ait une délibération particulière... En fait, le crédit existe déjà, on le renouvelle pour l'année 2011 ; simplement, on anticipe le paiement pour leur permettre de fonctionner. Ce n'est pas une aide supplémentaire, loin de là.

M^{lle} Naturel

Sinon, c'est payé en 2010.

M. Ballin

C'est juste le même budget qu'on reporte en termes de fonctionnement et comme ils ont des besoins de trésorerie à un moment donné pour payer les salaires et autres, il faut qu'ils aient de l'argent, les salaires, entre autres, des professeurs de musique, il faut qu'on leur donne de l'argent.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Des questions complémentaires ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Pour compléter un peu ce que vient de dire Adélaïde Naturel, la question qui m'interloque est : on est au mois de février, on vote les subventions au mois de mars, donc pourquoi autant, pourquoi 200 000 euros ?

J'ai bien compris qu'il ne s'agit pas d'un supplément mais bien d'une avance, mais pourquoi 200 000 euros, pourquoi autant ? J'imagine que l'association ne va pas dépenser 200 000 euros pour un mois.

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Pour moi, c'est une estimation des dépenses à venir...

M. le Maire

Monsieur Ranji, vous avez raison, l'association ne va pas dépenser 200 000 euros en un mois, mais il va falloir qu'elle tienne au moins trois ou quatre mois, jusque fin avril. C'est une règle de trois sur la subvention des 12 mois pour 4 mois.

M. Ballin

Il n'y a pas de chausse-trape, il n'y a aucun piège, c'est juste le prorata normal.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Si l'on prend le montant de la subvention, Monsieur Ballin, votée par la Ville au Conservatoire de Musique qui, de mémoire, s'élève à plus de 500 000 euros, que je divise par 12, je trouve à peu près 40 000 euros. Si vous nous dites que c'est pour couvrir les dépenses du mois de janvier au mois d'avril, je tombe à 160 000 euros.

Notre question est simple : pourquoi estimez-vous nécessaire, en suivant votre raisonnement, de verser 200 000 euros dès maintenant par rapport à cette estimation de dépenses ?

Entre parenthèses, Monsieur Ballin, au mois de janvier, la Ville n'a rien versé, puisque nous sommes en février. En janvier, en plus, l'association a pu tenir sans versement d'un acompte de la subvention de la Ville.

Nous voudrions savoir les raisons pour lesquelles nous en arrivons à ce calcul-là, sans compter que, je ne parle que du montant de la subvention de la Ville, il y a ensuite la participation des familles aux frais de fonctionnement du Conservatoire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Ballin, voulez-vous répondre ou je réponds ?

M. Ballin

En fait, je ne comprends pas vraiment le débat, mais j'imagine qu'il doit y avoir quelque chose de très grave à verser au bon fonctionnement...

M. le Maire

600 divisés par 12 multipliés par 4 égale 200.

M^{me} Juvín-Marleix

M. Macé se trompe sur le chiffre ; on n'a pas voté 500 000 mais 614 000 au Conservatoire. Ce ne sont évidemment pas les mêmes chiffres.

Vous pensiez qu'on avait voté 500 000 au Conservatoire ; le budget est de plus de 600 000.

M. Macé

M. Ballin vient de dire que c'était pour couvrir la période de janvier à avril...

M^{me} Juvín-Marleix

Cela fait quatre mois.

M. Macé

Merci. Je sais encore compter !

En janvier, on n'a rien versé et l'association a pu payer les professeurs. Comment se fait-il, dans votre mode de raisonnement, que vous calculiez quatre mois ?

M. le Maire

Monsieur Macé !

M. Macé

Peut-être que vous ne savez pas répondre.

M. le Maire

Laissez-moi parler, Monsieur Macé !

Je crois, de mémoire, que la subvention municipale est de 614 000 euros ; je me trompe peut-être à 20 000 euros près, c'est dans le budget de l'année dernière, vous regarderez.

614 divisés par 12 et multipliés par 4, cela fait un peu plus de 200 000. Je vous propose de voter 200 000.

Maintenant, si vous voulez voter 160 000 euros et aller vous expliquer avec le Conservatoire, moi... Est-ce que vous voulez prendre cette responsabilité ? Eux nous expliquent qu'ils ont un besoin de trésorerie de 200 000 euros ; voulez-vous qu'on vote 160 ? Je suis d'accord. Voulez-vous cela, Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce que je voudrais, Monsieur le Maire, et c'est quand même la moindre des choses, c'est d'avoir des explications logiques par rapport aux sommes votées.

M. le Maire

Je viens de vous la donner !

M. Fouliard

Non.

M. Macé

Non, vous ne venez pas de nous la donner ; le mois de janvier est exclu, *a priori*, de cette participation ; comment se fait-il qu'on en arrive à ce montant-là ?

Ce n'est pas parce qu'une association demande que vous donnez sans vérifier quoi que ce soit. J'espère que les dossiers... À moins, je vais commencer à m'interroger de plus en plus, que tous les dossiers soient traités sans que les élus de la majorité regardent les choses. Cela devient de plus en plus inquiétant si c'est cette situation. On demande des explications ; pourquoi on arrive à 200 000 ? Même chose, pourquoi est-on à 20 000 pour l'autre association ? Vous avez une explication à nous donner ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui.

M. Macé

C'est eux qui ont demandé ? On demande une explication simple !

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, prenez une calculette si vous êtes mauvais en calcul mental, cela peut arriver à tout le monde et il n'y a pas de honte ! 614 000 divisés par 12 et multipliés par 4, cela fait 204 000 ! Où est le problème ?

M. Macé

Janvier ! J'attends janvier !

M^{me} Juvin-Marleix

De janvier à avril : janvier, février, mars, avril !

M. Macé

Non, mais attendez, ils ont déjà versé les salaires aux professeurs !

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé. On a compris !

Monsieur Ranji, allez-y !

(Intervention hors micro de M. Macé.)

Monsieur Macé, arrêtez ! C'est caricatural !

M. Ranji

Je reconnais bien là l'intervention de M^{me} Juvin-Marleix qui, la dernière fois, nous traitait de personnes pas intelligentes. En tout cas, je peux constater votre mauvaise foi.

M. le Maire

Monsieur Ranji, pourquoi vous êtes désagréable comme ça ?

M. Ranji

Je ne le suis pas... Je suis désolé, mais, à un moment donné, on parle de l'argent public, on parle de 200 000 euros, ce qui n'est pas rien.

M. le Maire

Qui dit que ce n'est rien ?

M. Ranji

Peut-être que pour vous, ce n'est pas grand-chose, mais pour les Garennois, c'est beaucoup !

L'année dernière, a été votée au mois de mars une subvention de 614 000 euros, c'est très simple, pour couvrir l'ensemble de l'année.

M. le Maire

Oui.

M. Ranji

On est d'accord ?

M. le Maire

Oui.

M. Ranji

Elle a dû être versée au mois d'avril ou peut-être même au mois de mai. Pourquoi, aujourd'hui, on est au mois de février, doit-on leur verser une avance de 200 000 euros, qui est quand même énorme ?

M. le Maire

Monsieur Ranji, d'abord, ne vous énervez pas...

M. Ranji

Je suis très calme. Je ne suis pas comme M^{me} Juvin-Marleix.

M. le Maire

Monsieur Ranji, calmez-vous !

À votre avis, pour faire de la musique, que faut-il, à part du talent et du travail ? Monsieur Ranji, je vous interroge, que faut-il, à votre avis, pour faire de la musique, pour prendre un cours de musique ?

M. Ranji

Désolé, je suis étudiant, mais là, je ne suis pas en cours.

Peut-être que dans la vie, on vous appelle Professeur Juvin, mais je ne suis pas en cours, je suis conseiller municipal, vous êtes Maire, vous n'avez pas à me parler comme cela !

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Je vous parle méchamment en vous demandant cela ? La susceptibilité...

M. Ranji

On commence à vous connaître, Monsieur le Maire, mais votre air condescendant, ce n'est pas avec moi qu'il faut le faire ; peut-être qu'avec d'autres, cela marche, mais pas avec moi, désolé.

M. le Maire

Monsieur Ranji, ne vous énervez pas, il n'y a pas d'air de condescendance, etc. Je vous explique simplement une chose assez simple...

M. Ranji

Je suis très calme, Monsieur le Maire !

M. le Maire

Dans ces cas-là, restez calme et montrez-le !

Pour prendre un cours de musique, il y a deux choses qui sont nécessaires : un professeur qu'il faut payer et, cela a l'air idiot, deux ou trois frais, des instruments de musique, des partitions qui coûtent très cher ; tout cela, c'est le fonctionnement du Conservatoire.

Le Conservatoire a besoin, pour fonctionner en début d'année, nous a-t-il dit, de 200 000 euros qui sont, en fait, inclus dans la subvention que vous aurez à voter en mars ou avril qui sera peu ou prou la subvention de l'année dernière.

Accessoirement, il y a un autre élément, que vous ne faites pas entrer dans vos 614 000 de l'année dernière : la question des listes d'attente. Il y a un principe à La Garenne-Colombes, et je remercie M^{lle} Naturel d'avoir félicité la Ville implicitement pour sa politique du Conservatoire... Ne soyez pas gênée, Mademoiselle Naturel ! Vous savez qu'en politique, ce n'est pas honteux de dire du bien de son adversaire parfois. À La Garenne-Colombes, il y a un principe : il n'y a pas de liste d'attente chez les élèves au Conservatoire. Comment fait-on pour qu'il n'y ait pas de liste d'attente ? On embauche des professeurs.

Il faudra rapporter cela au nombre d'élèves et au nombre de professeurs qu'il a fallu embaucher ; tout cela entre en jeu et le Conservatoire de Musique, qui est tenu par des gens très sérieux, et d'ailleurs, vous leur avez rendu hommage très normalement, nous a expliqué qu'ils ont un besoin de 200 000 euros.

Vous dites que ce besoin est de 160 000 et moi je vous dis qu'il est de 204 000, parce qu'il y a probablement des frais que vous ne faites pas entrer ; c'est aussi simple que cela.

Maintenant, vous pouvez voter contre, il n'y a aucune difficulté.

Y avait-il une question sur le COS ? Personne n'a posé de question...

L'année dernière, certains se souviendront que ce n'était pas au mois de mars ou avril qu'on l'a votée ; on l'a votée en janvier, donc la subvention est arrivée en janvier, ce qui est aussi un peu différent.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Regardez, c'est formidable, finalement, tout le monde est d'accord !

M. Fouliard

Cela n'empêche pas de poser des questions.

2.3 - Autorisation donnée au Maire de placer ses excédents de trésorerie.

M. le Maire

Le point suivant est l'autorisation donnée au Maire de placer ses excédents de trésorerie.

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Je crains le pire, vu la réaction précédente.

(Rires.)

M. le Maire

Allez-y ! On va vous reprocher de ne pas emprunter bientôt...

M. Macé

Courage !

M. Ballin

On vous a donné le texte législatif qui donne l'autorisation aux collectivités locales de placer un certain nombre d'excédents.

Il s'avère que suite à la vente par la Ville du foncier rue de Plaisance, on a eu un montant qui nous a permis de rembourser une partie de nos emprunts, qui était en fait le crédit revolving, les 3,5 millions, qui, d'ailleurs, avait été mis en place à l'époque parce qu'on attendait cette fameuse vente.

On est devant une décision qui est de se dire : est-ce que nous continuons à rembourser nos emprunts actuels ou est-ce que nous essayons de placer cet excédent de trésorerie que nous avons temporairement ?

On a fait une recherche et on se rend compte que nos emprunts restants ont une indemnité actuarielle qui est aujourd'hui assez lourde, ce qui fait qu'on aurait un coût assez fort, même très fort, à rembourser nos emprunts actuels. On est donc parti sur l'idée d'autoriser M. le Maire à procéder à des placements financiers, évidemment dans la limite réglementaire et dans les supports autorisés qui sont, en général, soit des OAT, titres du Trésor, soit, éventuellement, des OPCVM de trésorerie, mais relativement particuliers et assez sélectifs, l'idée étant qu'on autorise un placement dans la limite maximale de 6 millions d'euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci.

Je voulais juste faire le rapprochement avec le fait que depuis trois ans, vous avez augmenté les impôts locaux et qu'au moment de la constatation du réalisé par rapport au prévu, vous avez décidé plusieurs années de suite d'affecter le surplus disponible par rapport aux recettes sur le budget de fonctionnement sur le budget d'investissement. On voit, à la lecture de l'économie qui est disponible là qu'une autre politique aurait été possible.

M. Ballin

Techniquement parlant, il est normal qu'on affecte le résultat de fonctionnement à la section d'investissement ; encore heureux, c'est comme ça que cela se finance !

M. Conway

Pardon ?

M. Ballin

Il est normal qu'on affecte le résultat de fonctionnement à la section d'investissement, et encore heureux qu'il soit excédentaire ; sinon, on ne ferait pas grand-chose.

M. Conway

Absolument pas, vous pouvez le faire en report...

M. Ballin

Non, je vous confirme...

M. le Maire

Attendez, Monsieur Conway, M. Ballin finit.

M. Ballin

Je vous confirme qu'il faut absolument que notre section de fonctionnement soit excédentaire, parce que c'est ce qui permet de faire vivre la section d'investissement et de pouvoir faire tout ce qu'il y a dans la section d'investissement. C'est important.

Après, l'idée de dire, ce que je comprends, qu'on aurait un excédent structurel, ce n'est pas le cas ; c'est un excédent temporaire dû à une opération immobilière particulière. C'est vraiment un effet de trésorerie ; ce n'est pas un problème de gestion budgétaire à long terme, c'est un problème de trésorerie. On se retrouve aujourd'hui avec un excédent non prévu qu'on vous propose, en bonne gestion, de placer sur les supports autorisés.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je n'ai aucun problème sur le fait de le placer...

M. Ballin

D'accord.

M. le Maire

Tant mieux !

M. Conway

Je vous dis simplement, quand vous dites : « *heureusement que le budget de fonctionnement est excédentaire* », oui, c'est la loi, mais par rapport à l'affectation de cet excédent, vous avez le choix, vous n'êtes pas obligé de l'affecter au niveau du budget d'investissement, vous pouvez le faire en report.

M. le Maire

Je ne savais pas... D'ailleurs, c'est comme cela qu'on finance l'investissement, Monsieur Conway.

M. Conway

Oui, mais il y a d'autres moyens.

M. le Maire

Je n'en connais pas d'autres, mais...

M. Conway

L'emprunt.

M. le Maire

C'est sûr, on peut emprunter.

Cela fait des années qu'on nous demande d'emprunter, cela fait des années que j'explique qu'il vaut mieux pas forcément emprunter quand les périodes sont un peu complexes et je vous rappelle quand même que nous ne sommes pas mécontents d'avoir une dette qui est assez faible ; beaucoup de collectivités territoriales aimeraient être endettées à notre niveau, c'est-à-dire assez faiblement.

On a vu les catastrophes publiques que représente vivre sur la dette. Je pense que La Garenne-Colombes doit s'honorer de ne pas être trop endettée.

D'ailleurs, M. Ballin va retravailler les quelques emprunts que nous avons pour que nous puissions arriver à les renégocier, éventuellement en anticipé.

L'affaire est simple, mes chers collègues : on a eu une rentrée inhabituelle d'argent à la fin de l'année et cette rentrée d'argent, on va la placer le temps que le budget soit voté et que tout cela soit affecté et on trouvera forcément bien à le dépenser.

Monsieur Macé, vous voulez emprunter ?

M. Macé

Oui, parce que ce n'est pas un sujet tabou, l'emprunt. Quand c'est bien utilisé, quand c'est pour de l'investissement, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

C'est ce qu'ils disent tous...

M. Macé

En plus, pour l'information de tout le monde, dire que toutes les collectivités locales ont emprunté, oui, de la même manière, la réponse est « non », et que toutes les collectivités locales qui ont aujourd'hui emprunté ont des emprunts toxiques, la réponse est évidemment « non » aussi.

Je me permettrai juste de citer une Ville gérée par vos amis politiques qui est à côté de la nôtre, qui s'appelle Levallois-Perret ; il ne vaut mieux pas parler de la dette par habitant de cette Ville. On voit bien que la réalité est un peu plus nuancée que ce que vous voulez nous faire dire.

M. le Maire

Mais je n'ai rien dit ! J'ai dit simplement que La Garenne-Colombes était peu endettée et que c'était bien. Je comprends que cela vous chatouille quand je dis cela, mais c'est normal, ou que cela vous grattouille.

M. Macé

Non, ça ne me grattouille pas du tout !

M. le Maire

C'est bien, c'est signe que vous êtes en bonne santé, Monsieur Macé !

M. Macé

Jusqu'à nouvel ordre, oui. Si j'avais besoin, je viendrais peut-être vous consulter, on ne sait pas.

M. le Maire

Ce serait un plaisir !

(Rires.)

Je ne sais pas pour qui...

(Rires.)

M. Conway

La chasse aux mormions est ouverte !

(Rires.)

M. le Maire

La chasse aux mormions est ouverte ? Monsieur Conway, vous avez une drôle d'idée de l'hygiène corporelle de M. Macé, mais je vous laisse ces propos.

M. Macé

Passons sur tout cela...

Tout d'abord, quand on nous dit que les impôts locaux ont augmenté depuis trois ans, c'est évidemment depuis 10 ans qu'ils ont augmenté, depuis que vous êtes Maire de La Garenne-Colombes, sans aucun souci, on approche les 50 % d'augmentation des impôts locaux...

M. le Maire

Eh bien voyons !

M. Macé

On est dans cette réalité-là et dans le prochain budget, on continuera à faire la démonstration de cette augmentation. D'ailleurs, ce que vous avez écrit aux Garennois en janvier dans votre lettre est faux, c'est-à-dire dire que les impôts locaux ne vont pas augmenter en 2011 est faux, ils vont augmenter en 2011 et on fera la démonstration au moment du vote du budget sans aucun souci, parce que pour qu'ils n'augmentent pas, il faudrait que les taux diminuent et nous verrons si les taux vont diminuer, ce que vous n'avez pas annoncé, évidemment, puisque vous êtes très prudent.

Dire que les impôts ne vont pas augmenter est évidemment, et les Garennois s'en rendront très vite compte au moment de payer leurs impôts, faux ; ils vont continuer à augmenter, tout simplement parce que la valeur locative va augmenter de 2 %. C'est la réalité et vous ne pouvez pas le contester. Pour ne pas que ces 2 % s'appliquent, il faudrait que les taux diminuent, ce que vous n'allez certainement pas proposer, puisque jusqu'à maintenant, vous avez été dans l'incapacité de maintenir les taux, mais vous les avez augmentés année après année.

Pour notre part, sur ce rapport, le placement financier n'est évidemment pas un problème ; c'est prévu, c'est d'ailleurs – M. Ballin pourrait confirmer ce que je vais dire certainement – un placement à taux peu élevé ; c'est, je crois, autour de 1 %, de mémoire, quelque chose comme cela, mais d'un autre côté, c'est toujours mieux que rien, on est bien d'accord, cela va peut-être permettre de moins augmenter les impôts, qui sait, en tout cas de 2011, donc cela va être utile, mais, quand même, nous ne voterons pas cette proposition pour la simple raison que c'est grâce à la vente des terrains CTM que vous allez pouvoir placer cet argent et comme nous sommes cohérents avec nous-mêmes et que nous n'avons pas approuvé la vente de ces terrains, nous n'approuverons pas leur placement d'un point de vue budgétaire.

Merci de votre attention, mes chers collègues.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres questions ou remarques ? Non.

Donc cela signifie que M. Macé préfère, quand on a de l'argent, qu'on ne le place pas, qu'on le mette dans un coffre.

M. Macé

J'aurais préféré qu'on fasse une autre opération, on est bien d'accord.

M. le Maire

Très bien.

Nous avons donc une rentrée qui sort de l'ordinaire et je propose simplement de la placer à des taux qui sont certes faibles, M. Macé a raison, mais ils sont faibles parce qu'ils sont sûrs.

Monsieur Macé, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Macé

D'ailleurs, je constate, pour revenir au premier point de l'ordre du jour du Conseil Municipal, tout a une cohérence, ce qui est d'ailleurs très bien, qu'on aurait pu utiliser cet argent-là pour l'école. On avait de l'argent pour construire l'école et ne pas passer par un bail emphytéotique. C'est extraordinaire de constater cela ce soir, mais on s'en était bien aperçu. Vous voyez qu'on pouvait largement payer une bonne partie de cette école. On avait de l'argent, donc pas besoin de passer un BEA. On en a, ce soir, une nouvelle fois, la démonstration.

M. le Maire

Merci.

Ces approximations me réjouissent... Il y a une petite différence entre la trésorerie et le budget, mais on peut jongler avec les chiffres. Cela n'a rien à voir, mais ce n'est pas grave.

Monsieur Ballin, je vous en prie.

M. Ballin

Comme je vous sens d'humeur taquine, je vais le faire aussi : c'est grâce à cet argent que nous pouvons donner un peu plus au COS et au Conservatoire en anticipé. C'était pour vous embêter.

(M. Macé demande la parole.)

M. le Maire

Bon, on va y aller, on vote !

M. Macé

Non, on ne va pas y aller !

Monsieur Ballin, ce que vous dites ce soir est un peu ennuyeux, parce que cet argent-là, c'est pour de l'investissement et non pas du fonctionnement. Si on est approximatif, vous l'êtes aussi.

À la différence de ce que dit M. le Maire, ce n'est pas de la trésorerie, on a bien touché une somme de 3,5 millions, donc on est bien dans une possibilité qu'on aurait pu avoir pour la Ville.

M. le Maire

Merci.

Après cette bataille d'experts homériques, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

L'argent doit fructifier, le bon sens l'a quand même emporté !

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Complément à la délibération relative aux taxes, redevances et tarifs 2011.

M. le Maire

Je passe la parole à M^{me} Raimbault.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de propositions concernant les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé.

D'une part, pour que ces enfants qui bénéficient d'un projet d'accueil individualisé puissent participer aux classes d'environnement avec nuitées, il convient que la Ville apporte une participation financière à la fourniture des plateaux-repas, dès lors que l'avis médical le recommande du fait de la pathologie de l'enfant. Il vous est proposé d'appliquer un abattement supplémentaire de 20 % après le calcul du quotient familial.

D'autre part, je vous propose de fixer le tarif d'accueil à la restauration scolaire de ces enfants à 1,36 euro.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Des questions ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Cela concerne combien d'enfants, s'il vous plaît ?

M^{me} Raimbault

19.

M. Fouliard

D'accord.

M. le Maire

Pas d'observation ? On passe au vote.

M. Fouliard

Si, j'ai une observation.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, allez-y !

M. Fouliard

Je tenais à vous féliciter officiellement parce que vous commencez à comprendre ce qu'est un quotient familial. On arrive à 1,36 euro le repas et on est vraiment super-content ici ! On vous encourage de toutes nos forces, on va même voter pour, dites donc, c'est incroyable !

M. le Maire

Oui, c'est incroyable que vous votiez pour des choses.

On passe au vote...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voudrais comprendre...

Là, vous évoquez cela et vous le rattachez à un séjour en externat. En dehors de cette situation, comment cela se passe ?

M^{me} Raimbault

C'est-à-dire ?

M. le Maire

Dans la vie quotidienne, la scolarité normale à La Garenne-Colombes.

M^{me} Raimbault

Ces enfants qui bénéficient d'un projet d'accueil individualisé – c'est quelque chose qui est fait suite à l'avis médical -, en général, viennent sur le temps scolaire avec leur panier-repas. Généralement, cela se passe comme cela. Parfois, il y a un suivi médical, des médicaments à donner...

M. Conway

Le fait de ne pas étendre ce système sur le fonctionnement habituel, c'est lié au fait que le prestataire de service ne peut pas prendre en charge ce genre de menus ? Cela simplifierait peut-être la vie de ces familles.

M^{me} Raimbault

C'est assez complexe, cela dépend des allergies. Le prestataire que nous avons ne prévoit pas ce type de plateaux-repas qui sont assez onéreux. C'est pourquoi il est proposé aux familles de préparer le repas quotidiennement.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

Centre Communal d'Action Sociale

3.2 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2011, 2012 et 2013.

M. le Maire

Cette fois, c'est M^{me} Mangeard.

M^{me} Mangeard

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons voté il y a un peu plus d'un mois cette convention tripartite pour l'année 2010. Nous avons, jusqu'à maintenant, voté cette convention tous les ans pour s'aligner avec la convention quadripartite du Conseil général ; nous allons désormais la voter pour les années 2011, 2012, 2013. Nous ne voterons donc pas l'année prochaine la convention tripartite.

Je voulais simplement, si M. le Maire m'autorise à avoir un peu plus de temps, nous avons eu les résultats arrêtés à la fin de l'année par l'Espace Insertion.

Je vous les donne. Il y a eu, pour La Garenne-Colombes, pas pour les deux communes réunies, 115 accès ou retours vers l'emploi dont 23 CDI, 57 CDD, 4 contrats aidés, 9 créations d'entreprise et 22 emplois en intérim. Le taux de retours à l'emploi pour La Garenne-Colombes pour l'année 2010 a été de 71,4 % du nombre d'allocataires accompagnés, ce qui est vraiment un excellent résultat. D'ailleurs, l'Espace Insertion a reçu les félicitations du Conseil général. J'espère que l'unanimité sera faite, majorité et opposition, pour saluer le travail d'une équipe qui a une mission difficile auprès d'une population difficile et qui a vraiment d'excellents résultats, les meilleurs, je crois, du département des Hauts-de-Seine.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Des remarques particulières ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Juste une question... Sur le document, on voit que 564 personnes sont accompagnées par l'Espace ; combien y en a-t-il précisément pour La Garenne-Colombes ?

M^{me} Mangeard

Pour La Garenne-Colombes, si j'ai les chiffres, je vais vous les donner ; sinon, je vous les communiquerai.

La Garenne-Colombes, en totalité, 2 576 passages, 161 RSA accompagnés. Pour Bois-Colombes, 205.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M^{me} Mangeard ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Mangeard, effectivement, nous ne pouvons que saluer le travail effectué par les agents de l'Espace Insertion commun aux Villes de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, ce qui est une très bonne chose de s'occuper des RMistes avant et maintenant des personnes bénéficiaires du RSA. Comme j'avais eu l'occasion de le dire à M. le Maire à l'époque de sa création, le Département s'était enfin « outillé », si je puis dire, d'une structure permettant, sur l'ensemble des 36 communes de notre département, de prendre en charge cette compétence qui est la sienne, et qui est entièrement la sienne. Ce que je continuerai à déplorer, c'est la participation demandée à chaque Ville dans le cadre de la création de l'Espace Insertion, parce que quand on a une compétence, on l'assume, au niveau départemental.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer le chiffre total, et je dis bien total, des bénéficiaires RSA, parce que sur ce que vous nous indiquez en termes de chiffres, cela ne concerne qu'une partie des bénéficiaires du RSA ? Est-ce que vous l'avez pour l'ensemble de notre ville sur l'année 2010 s'il vous plaît ?

M^{me} Mangeard

L'ensemble des personnes inscrites ?

M. Macé

Oui, au dispositif RSA.

M^{me} Mangeard

Je l'ai en nombre de foyers : 597 pour Bois-Colombes et 424 pour La Garenne-Colombes, c'est-à-dire, pour La Garenne-Colombes, 1,5 % de la population et pour Bois-Colombes, 2,1 %.

Je reviens à la participation Conseil général ; nous n'avons pas encore la certitude, mais comme la participation du Conseil général, qui est actuellement de 70 %, est en fonction aussi des résultats, il y aurait – je mets au conditionnel – peut-être une possibilité que la participation se monte à 80 % pour l'année prochaine, peut-être. J'ai eu cette information de la responsable de l'Espace Insertion très récemment, mais, pour l'instant, ce n'est qu'une possibilité pour l'avenir.

M. Macé

Si c'est un engagement de M. Devedjian, il faut faire attention, on ne sait jamais.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ou remarques ? (*Aucune.*)

Cet Espace Insertion a été, je le rappelle, le premier Espace Insertion créé dans le département des Hauts-de-Seine. À l'époque, j'étais en charge de cette affaire au Conseil général, je crois me souvenir que le groupe socialiste avait voté contre la création.

Deuxièmement, si l'idée générale était assez simple, c'est que la population très loin de l'emploi méritait absolument d'avoir une prise en charge individualisée, c'est ce qui a été fait, et dès la première année, nous avions eu 40 % de retours à l'emploi. Nous sommes maintenant, comme cela vous a été annoncé par M^{me} Mangeard, à 70 % pour La Garenne-Colombes...

M^{me} Mangeard

66 pour les deux.

M. le Maire

... et on voit qu'une des solutions réside dans l'accompagnement précis.

D'ailleurs, la Ville de La Garenne-Colombes est impliquée à plusieurs effets, je vous le rappelle : nous sommes à l'origine de la création de l'Espace Insertion, nous participons à ses frais de fonctionnement comme tu l'as rappelé, nous sommes aussi un outil politique et un aiguillon politique, c'est-à-dire que derrière, nous affirmons notre volonté absolument d'y aller, il y a de bonnes relations et les procédures de travail que tu mènes avec les services conduisent à ce résultat vraiment exceptionnel, il faut vraiment le dire, à tel point que Martin Hirsch, souvenez-vous, était venu à La Garenne-Colombes parce qu'il voulait voir l'expérimentation Espace Insertion quand il a créé le RSA. Il en avait parlé un peu *ubi et orbi* pour montrer l'intérêt de cet outil, donc il était venu à La Garenne-Colombes le faire fonctionner. Le Président Sarkozy, à l'époque, l'avait inauguré deux ans auparavant.

Enfin, dernièrement, me semble-t-il, la Ville de La Garenne-Colombes joue un rôle en prenant en stage sur divers types d'emplois, en stage et en emploi, des RMI hier, RSA aujourd'hui, au sein de notre municipalité.

Je crois qu'il faut se féliciter des bons résultats que la Ville de La Garenne-Colombes a obtenus, grâce à l'aide du Conseil général mais c'est vraiment une réalisation Ville de La Garenne-Colombes, 70 % de retours à l'emploi de publics très loin de l'emploi.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est juste pour remarquer que c'est d'autant plus remarquable qu'à l'époque de la visite de Martin Hirsch, La Garenne-Colombes était la seule commune du 92 à ne pas appliquer le quotient familial, donc il y avait un paradoxe qui était tout à fait étonnant...

M. le Maire

Je ne vois pas le rapport.

M. Conway

... d'avoir la même démarche de solidarité qui ne s'applique pas au niveau de la restauration scolaire, qui est un principe de base de la solidarité minimale, qu'*a priori*, toutes les communes du 92 ont compris.

M. le Maire

Très bien, Monsieur Conway.

Je comprends que, vous aussi, cela vous gratouille et cela vous chatouille – où cela vous chatouille, je ne sais pas – que nous ayons obtenu 70 % de retours à l'emploi des RMIstes et des RSAistes – le mot n'est pas très joli –, mais c'est ainsi, c'est un fait ; c'est un succès, il faut s'en féliciter. J'en félicite les élus en charge de ce dossier, particulièrement Monique, ainsi que les administrateurs, et aussi, évidemment, le personnel. C'est un succès et il ne sert à rien d'essayer de trouver des espèces de chicayas.

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Super ! Bravo Monique !

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Tennis Club Garennois » et la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Dransart

Il s'agit simplement de renouveler cette convention d'objectifs triennale, qui est obligatoire pour les associations qui touchent plus de 23 000 euros ; c'est le cas du Tennis Club Garennois.

Il n'y a pas de particularité à cette convention ; elle est identique à celle des années précédentes, si ce n'est l'adaptation à l'augmentation croissante des besoins, notamment au niveau des plus petits.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Dransart ? Non, pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

V - Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Avenant n° 1 au contrat de garantie de reprise pour le verre d'emballage ménager - titulaire du marché : Saint-Gobain.

M. le Maire

Le point suivant, c'est M^{me} Thimel ; c'est le contrat de garantie de reprise pour le verre d'emballage ménager.

M^{me} Thimel

Merci, Monsieur le Maire.

Le contrat entre La Garenne-Colombes et Eco-Emballages est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

Afin de garantir sur le premier semestre 2011 des conditions prévues au contrat de reprise conclu entre la commune et la société Saint-Gobain, un avenant est nécessaire.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de reprise pour le verre d'emballage ménager avec la société Saint-Gobain, ainsi qu'à prendre toute décision concernant son exécution.

M. le Maire

Merci, Madame Thimel.

Des questions à M^{me} Thimel ? Pas de question sur le verre ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Urbanisme

5.2 - ZAC des Champs-Philippe - Approbation du compte rendu financier annuel 2010.

M. le Maire

Monsieur Hervo, le compte rendu financier annuel de la ZAC ?

M. Hervo

Mes chers collègues, je vais faire court. Vous avez reçu le compte rendu financier annuel pour l'année 2010 que notre aménageur la SEM 92, présente, comme chaque année, à l'approbation de la Ville.

Tout ce qui est contenu dans ce compte rendu financier annuel a été longuement développé, explicité, expliqué lors d'une réunion simultanée des deux commissions urbanisme et voirie en date du 4 janvier dernier, donc je ne vais pas recommencer ici, parce qu'on y a consacré 2 heures ou 2 heures 30.

Je vous demande tout simplement d'approuver ce compte rendu financier annuel pour l'année 2010.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui, Monsieur Hervo, quand vous dites que vous avez présenté longuement ce document en commission urbanisme, vous faites un raccourci, parce que dans la dernière page du rapport, il y a un bilan de toutes les acquisitions qui ont été faites depuis le démarrage que vous n'avez pas présenté en commission d'urbanisme et que vous ne présentez pas là.

Deuxièmement, dans la commission, il y avait les trois pages de compte rendu financier sur lesquelles je notais une discordance avec ce document et j'aurais voulu vous poser quelques questions.

Est-ce que vous les avez disponibles pour la projection ou pas ? Parce que tout le monde n'était pas à la commission urbanisme, *a priori*.

M. Hervo

Vous n'y étiez pas, malheureusement, effectivement.

J'écoute vos questions...

M. Conway

La question était au niveau des acquisitions. Vous dites que cela a été contractualisé pour à peu près 36 millions d'euros et dans le document de la SEM 92, je ne retrouve que 26 millions d'euros.

M. Hervo

Je note votre question ; j'essaierai d'y répondre.

M. Conway

Il serait bien qu'à la commission d'urbanisme, il y ait l'ensemble des documents, parce que la commission d'urbanisme était en janvier et on découvre cinq jours avant le Conseil Municipal, les fameux cinq jours, ce document... Cela éviterait de poser des questions en Conseil municipal sans avoir la réponse. C'est la première chose.

La deuxième, c'était toujours sur ces tableaux qui faisaient le bilan des acquisitions, cela vaudrait le coup...

M. Hervo

Un instant... Le tableau que je vous ai présenté à la commission, je vous l'ai dit, n'est pas un tableau comptable...

M. Conway

Tout à fait.

M. Hervo

... mais un tableau qui essaie de présenter la situation de fin d'année en visant plutôt à comptabiliser les actions engagées à des degrés divers.

Le compte rendu financier annuel de la SEM est, bien évidemment, lui, un document de nature comptable. Cela explique, à l'évidence, que les chiffres ne sont pas nécessairement les mêmes et peuvent même être, dans certains cas, très différents.

Je prends un exemple caractéristique : si une promesse de vente est signée, elle entraîne un encaissement pour l'opération d'un acompte fort modeste, de l'ordre d'une dizaine de pour cent, alors que dans les tableaux que je vous ai présentés, cela visait à évaluer le volume des actions engagées.

Quand une promesse est signée, comptablement, on a peu encaissé ; par contre, dans le tableau, ce qui est présenté, c'est tout ce qui est quasiment acquis ou réalisé à la fin de l'année, donc la vente, par exemple, est, à ce moment-là, comptée pour sa totalité. Cela explique des différences importantes.

M. Conway

Je n'ai pas compris dans quel sens la vente était...

M. Hervo

Les engagés présentés dans le tableau analytique qui n'est pas comptable sont, par définition, supérieurs...

M. Conway

C'est cela.

M. Hervo

... à ce qui est comptabilisé en fin d'année dans les livres de la SEM 92 pour l'opération, par nature.

M. Conway

D'accord.

Juste pour comprendre...

M. Hervo

Je crois qu'il ne faut pas que nous comparions des chiffres qui n'ont pas du tout la même signification.

Dans le compte financier de la SEM, on a un état comptable de fin d'année, purement comptable. Si une somme a été payée à la SEM le 2 janvier, elle n'est pas dans le tableau.

M. Conway

Oui.

M. Hervo

Dans ce que je vous ai présenté, avec toutes les précautions d'usage, bien évidemment, c'étaient des chiffres visant à être aussi représentatifs que possible de l'avancement physique de l'affaire et pas de l'avancement comptable de l'affaire, donc cela explique nécessairement des différences qui peuvent être importantes sur certains postes.

M. Conway

Juste une précision...

M. Hervo

Je ne vous expliquerai pas les différences ou alors, pour expliquer les différences, il va falloir rentrer dans la comptabilité de l'opération ; ce n'est pas moi qui rentrerai, je ne suis pas comptable.

M. Conway

D'accord.

Quand vous dites qu'une des différences est que la SEM ne comptabilise que l'acompte et vous, vous considérez...

M. Hervo

Dans l'exemple que j'ai cité, par exemple, oui.

M. Conway

Voilà. Dans le tableau de la SEM, je ne trouve pas de ligne où il y a une propriété qui ne fait l'objet que d'un simple versement d'acompte. Là, ce sont toutes les ventes qui sont complètement contractualisées, complètement payées, même pas...

M. Hervo

Elles ne sont payées qu'à la signature de l'acte authentique et il y a nécessairement des décalages entre le moment où un accord, de quelque nature qu'il soit, est trouvé avec un propriétaire et le moment où l'acte authentique est signé et donc le versement effectif est réalisé.

Là aussi, dans les tableaux que je vous ai présentés, les chiffres anticipent des paiements qui ne sont pas nécessairement réalisés au 31 décembre de l'année et donc ne figurent pas dans le tableau de la SEM 92. C'est toute la différence et la difficulté de l'exercice.

L'avancement comptable est intéressant, parce que c'est l'avancement comptable réel, mais il n'est caractéristique que de l'état de la comptabilité, de l'état des finances de l'opération à un instant donné, alors que le tableau que je vous ai présenté et commenté essaye, nécessairement, avec, dans certains cas, une certaine imprécision, d'être représentatif de l'avancement de l'opération.

Quand on est d'accord avec M. X pour acquérir sa propriété, dans le tableau que je vous ai présenté, le montant d'acquisition figure dans le total des acquisitions, alors que s'il n'a pas été payé, si le chèque n'a pas été fait devant le notaire au 31 décembre, il ne figure pas dans le document de la SEM 92. Voilà ce qui explique les différences.

Les deux documents sont radicalement différents ; les chiffres recouvrent des notions radicalement différentes.

M. Conway

Cela ne recouvre pas des notions radicalement différentes, cela recouvre un état d'avancement...

M. Hervo

Des degrés d'avancement différents.

M. Conway

La différence porte sur 10 millions, donc il y a un écart de 10 millions sur les 26 millions ?

M. Hervo

Si, sur une ligne donnée, apparaissent 10 millions, c'est qu'il y a 10 millions dans le tuyau, dans la dynamique en cours, non finalisés au 31 décembre dernier.

M. Conway

Entendu.

Deuxième remarque, je reviens sur cette nécessaire clarté à avoir dans l'approche de l'évaluation des biens. On le voit à travers les différents cas qui sont notés sur les écarts qu'il y a entre le paiement, les rapports des biens, l'avis des Domaines, etc., une vraie jungle de chiffres et de situations. Il n'empêche que la SEM 92 retient cette démarche surface développée pondérée qu'elle applique à l'ensemble du bien, que ce soit un terrain bâti avec une habitation plus ou moins importante et, de l'avis des

experts là-dessus, cette approche n'est pas valable pour une approche globale terrain plus habitation ; c'est valable pour une habitation. Je souhaiterais vivement qu'à un moment donné, dans la commission urbanisme, au lieu que l'on fasse simplement une réunion d'information, on réfléchisse à cette approche, parce que, bien sûr, c'est la SEM 92 qui est maître d'œuvre, mais ce sont nos administrés et je pense que vous avez conscience qu'on a la responsabilité de guider aussi la SEM 92 dans la manière dont elle mène les opérations.

M. le Maire

Je suis d'accord avec vous.

M. Hervo

Un simple commentaire sur ce point, Monsieur Conway. Effectivement, nous sommes d'accord sur le fond. Je ne pourrai qu'ajouter que la Ville est extrêmement attentive à toutes les transactions, qu'il nous arrive assez fréquemment d'accompagner directement la SEM 92 dans certaines négociations. J'ajouterai à titre personnel que j'y suis particulièrement attaché, parce qu'il y a encore beaucoup de gens que je connais ou qui m'ont connu personnellement dans les Champs-Philippe et dont je n'ai nulle envie qu'ils ressortent de cette affaire lésés.

Vous avez parlé de « jungle » ; je suis d'accord avec vous sur le terme. Notamment au niveau de l'appréciation des services fiscaux des Domaines, il y a parfois des divergences, voire des incohérences difficilement explicables.

Il est à noter que jusqu'à nouvel ordre, toutes les transactions ont été menées à titre amiable et que quand tel n'a pas été le cas et que le juge a été saisi, nous nous sommes rangés aux décisions du juge sans discussion. J'espère qu'en pratiquant ainsi, une justice raisonnable est respectée. En tout cas, j'y suis très attaché, nous y sommes tous très attachés. Le but de l'opération n'est pas de faire de l'urbanisme sur le dos de quiconque.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous parliez que la plupart des démarches étaient faites à titre amiable ; j'ai l'impression que la SEM 92, dans son tableau, a changé de terminologie et je me demande si elle n'a pas changé de définition, parce que dans l'année 2010, on trouve un nombre de lignes avec la mention « exprop. » au lieu d'amiable et je m'étonne, connaissant quelques-uns des cas, je n'ai pas l'impression que cela recouvre la réalité telle qu'on l'entend.

M. le Maire

Je suis d'accord avec vous, il y a un truc... Il faut voir si « exprop. », ce n'est pas le juge de l'expropriation ; or, le juge de l'expropriation n'exproprie pas toujours, il peut donner aussi un avis. C'est peut-être cela.

Je vous confirme cette impression, il n'y a pas d'expropriations en nombre.

M. Conway

Je pense que cette confusion, d'abord, est à lever auprès de la SEM 92. Elle fait un rapport annuel ; je pense que la moindre des choses, c'est qu'elle donne le contenu des définitions de ses tableaux.

Deuxième chose, je pense que cela tient au fait que la SEM 92 a une manière un peu particulière d'agir, dans la mesure où elle se garde de notifier l'ordonnance d'expropriation et il y a donc transfert de propriété sans que ce soit opposable à la personne. Dans plusieurs cas, les personnes se retrouvent devant le juge des expropriations sans que l'ordonnance d'expropriation ait été formellement notifiée.

Je pense qu'il y a, du coup, une confusion, volontairement ou pas entretenue, qui fait qu'on ne sait plus si on est dans la démarche à l'amiable ou dans la démarche d'expropriation.

M. Hervo

J'en suis surpris, mais c'est à clarifier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Hervo

Donc acte.

Je ne peux que confirmer une chose : il n'y a strictement rien à cacher dans tout cela. Si vous voulez des explications sur tel ou tel cas, on pourra vous les obtenir de la SEM 92, à condition que cela reste des informations de travail entre nous, bien évidemment.

M. Conway

Posez-leur la question, combien de notifications ont-ils fait ?

M. Hervo

M. Chaillot a déjà noté la question pour la transmettre à M. Boulard et à M^{me} Durand ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Très rapidement, s'agissant du quartier des Champs-Philippe, Monsieur Hervo, j'attends toujours la réponse à un mail que je vous ai envoyé il y a plus d'un mois concernant la date du prochain conseil de quartier.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Il ne doit pas être fixé.

M. Hervo

Monsieur Ranji, je ne sais pas si vous êtes très attentif à la lecture du Bulletin municipal, mais vous avez remarqué que le conseil de quartier des Champs-Philippe se réunit tous les samedis matin à la bulle d'information des Champs-Philippe. Vous y venez quand vous voulez, vous posez les questions que vous voulez et vous aurez les réponses que vous souhaitez. Vous y serez le bienvenu. Je suis prêt à vous y accueillir, j'y suis à peu près un samedi sur deux, mes collègues se relaient pour qu'il y ait tout le temps quelqu'un. On est là pour informer les habitants du quartier, pour répondre à leurs questions ; vous serez le bienvenu, comme quiconque se présente à la bulle d'information des Champs-Philippe, 81 rue Bonnin, de 10 heures 30 à 12 heures 30 chaque samedi matin.

M. Ranji

Je sais où c'est, là n'est pas la question, mais la correction veut que quand on envoie un mail, on nous réponde.

(Réactions des élus.)

Ensuite, je vous posais simplement la question du conseil de quartier, pas de l'info bulle.

Merci.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ou observations ?

Monsieur Conway, encore ?

M. Conway

Je vous remercie de cette invitation, Monsieur Hervo. Je souhaiterais, de la même manière, être invité aux réunions d'information que vous êtes en train de préparer sur ce quartier vis-à-vis des différentes copropriétés.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce document, comme chaque année, relate les actions menées par la SEM 92, en liaison avec la Ville, sur l'aménagement de ce quartier. On en a, à plusieurs reprises, discuté.

Ce document appelle quelques questions, en particulier à M. Hervo.

Premièrement, je suis étonné que ce document ne mentionne pas un changement important intervenu en juillet dernier qui confie maintenant l'intégralité de ce territoire à la gestion de l'Epadesa, qui a été créé, comme tout le monde le sait, ces derniers mois. Ce document est totalement muet sur ce changement important qui aura, que vous le vouliez ou non, des conséquences en termes de gestion de l'opération.

Deuxièmement, je suis aussi étonné que le nouveau journal que vous avez fait éditer, qui s'intitule « *Lettre d'information des Champs-Philippe* » ne comporte toujours pas une rubrique consacrée au droit de l'opposition en termes d'expression. Une nouvelle fois, et on vous l'avait déjà demandé, ce droit, prévu par la loi, n'est donc pas appliqué dans notre commune, ce qui est totalement, en fonction de la jurisprudence que vous connaissez certainement, Monsieur le Maire, inadmissible, puisque nous aurions dû avoir la possibilité de pouvoir nous exprimer dans ce journal.

Auriez-vous si peur que cela que l'opposition puisse s'exprimer sur le quartier des Champs-Philippe ?

Je m'interroge sur ce comportement qui n'est pas normal dans les règles démocratiques de notre Conseil Municipal.

J'en viens maintenant aux questions.

Vous nous indiquez dans le document de la SEM 92 des évolutions à court terme, *a priori*, sur le groupe scolaire René Guest. Je voudrais que vous nous donniez des explications sur ce qui nous est indiqué dans le document : « *l'accueil de nouveaux effectifs qui va nécessiter la réalisation d'aménagements temporaires* » ; quels sont ces aménagements prévus, à quel endroit du groupe scolaire René Guest, pour la maternelle, pour l'élémentaire ? Je voudrais que vous nous indiquiez ces éléments ; la dépense estimée est de près d'un million d'euros.

Deuxième élément que je souhaiterais connaître, le programme de la ZAC prévoyait la réalisation de 103 000 mètres carrés SHON de logements. Nous sommes aujourd'hui passés à la réalisation – c'est un des tableaux des dernières pages du document – à 117 821 mètres carrés construits d'un point de vue logements. De quelle manière expliquez-vous cette augmentation qui est importante, de plus de 10 %, de 14 000 mètres carrés SHON construits ? Cela concerne quels types d'opérations, à quel endroit, si on a la connaissance aujourd'hui de ces projets que j'intitule, pour l'instant, en attendant vos explications, de « complémentaires » par rapport à ce que vous aviez prévu sur cette opération ?

Évidemment, mais nous n'allons pas revenir sur ce débat-là, le tableau financier que vous nous présentez en faveur de la collectivité territoriale est un peu, vous le savez comme moi, Monsieur Hervo, biaisé ; quand on regarde les recettes attendues et donc la vente de charges foncières, tout cela a pu se faire, entre autres, parce que nous n'aurions pas eu ces recettes-là sur l'opération, comme tout le monde le sait, par rapport à la vente à l'euro symbolique du terrain place de Belgique par rapport à la décision du Département. Il est vrai que cette présentation gomme ce qui s'est passé et donc une recette attendue quand le Département a vendu son terrain qui n'a pas été dans le budget départemental – d'ailleurs les Garennois, je le rappellerai aussi, payent 40 % de leurs impôts locaux pour le Département, ce n'est pas une somme négligeable – mais pour la Ville. Comme je l'ai dit à l'époque, je souhaite que le Département applique cette politique d'aide aux ZAC à l'ensemble des villes du 92 à ce moment-là.

Voilà, mes chers collègues, par rapport à ce document et par rapport aux questions que je pose.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je vais passer la parole à M. Hervo, mais je m'étonne de vos questions, parce qu'il a été répondu à ces questions à la commission, la commission qui se réunit pour cela. Je crois que toutes ces questions ont été abordées. Vous n'y étiez pas ?

M. Macé

Je n'étais pas présent à cette commission.

M. le Maire

Vous n'étiez pas présent à la commission ! Voilà, c'est pour cela !

Le deuxième point, concernant le Conseil général, oui, c'est vrai, le Conseil général a apporté un terrain et sur ce terrain, des constructions ont été faites et la Ville a bénéficié d'une manière indirecte d'une aide du Conseil général ; c'est pourquoi il faut avoir un conseiller général efficace, qui défend les intérêts de La Garenne-Colombes. Défendre les intérêts de La Garenne-Colombes fait partie du travail du conseiller général. Un conseiller général qui rapporte de l'argent à sa ville est un bon conseiller général.

Monsieur Hervo, voulez-vous répondre aux questions auxquelles M. Macé n'a pas pu assister ?

M. Hervo

Absolument !

Dans un premier temps, je trouve M. Macé plutôt gonflé en expliquant que le rapport de la SEM 92...

M. Macé

J'ai des soucis de santé ce soir !

M. le Maire

Il faut que vous veniez me voir !

(Rires.)

M. Hervo

... ne fait pas état du statut du territoire des Champs-Philippe dans le périmètre de l'OIN, parce que, vous le savez très bien, mais cela vous embête un peu parce que le contraire vous arrangerait, que cette introduction des Champs-Philippe dans le périmètre de l'OIN ne change strictement rien sur la ZAC des Champs-Philippe, strictement rien ; cela a été dit et redit ; le seul qui dit le contraire, c'est vous dans vos papiers que vous distribuez régulièrement dans le quartier ou sur le marché. C'est totalement faux, ceci ne change strictement rien à rien. Je ne vois donc pas pourquoi la SEM 92 en parlerait.

Sur les questions techniques que vous avez posées, Monsieur Macé, je regrette, j'ai passé avec mes collègues et l'administration près de trois heures, en tout cas deux bonnes heures et demie, à expliquer par le menu toute cette affaire et à répondre à toutes les questions ; vous n'étiez pas là. J'ai réuni volontairement, avec ma collègue Geneviève Gaillabaud, les deux commissions voirie et aménagement urbain parce qu'un certain nombre de sujets étaient un peu transversaux ou communs aux deux champs de responsabilité de ces deux commissions ; vous n'êtes pas venu, vous aviez peut-être de très bonnes raisons, vous ne vous êtes même pas fait excuser ou en tout cas vos excuses ne me sont pas parvenues. M^{lle} Naturel, pour des raisons également que je respecte, n'est restée qu'une heure sur ces deux heures et demie et n'a pas pu assister aux explications données sur la ZAC. Aujourd'hui, vous venez poser des questions ; moi, je ne vais pas recommencer une deuxième fois.

M. Conway qui, lui, était arrivé en retard mais s'était fait excuser de son retard, est resté jusqu'au bout et a eu le droit à toutes les explications et, je crois, aux réponses à toutes les réponses qu'il a posées. Je le crois en tout cas.

Je ne vais donc pas recommencer à vous expliquer ce que j'ai expliqué à la commission sur l'école Guest à cette époque-là ; il fallait venir, Monsieur. Je ne passe pas mes soirées pour parler devant des chaises vides.

Quant à la place de Belgique, M. le Maire vous a répondu, mais, comme d'habitude, les recettes, cela vous embête, vous n'êtes partisan que les dépenses, donc oui, nous, face aux dépenses, nous mettons des recettes ; c'est tout ce qui fait la différence entre notre gestion et la vôtre. Les Garennois, j'espère, y sont sensibles ; j'en suis même certain.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je suis tremblant de peur...

(Rires.)

... parce que j'ai raté, en m'excusant, la commission d'urbanisme du 3 février ; je suis donc un vilain conseiller municipal qui n'est pas au courant.

Peut-être pourrait-on régler cette question en distribuant, d'une part, un compte rendu après ; je l'obtiens quand je suis présent. Avoir le compte rendu après nous permet, parce que les PowerPoint sont très bien faits, de pouvoir poser ensuite des questions. C'est la première des remarques.

La deuxième, c'est qu'à ce Conseil Municipal, tout le monde n'a pas participé à la commission urbanisme et, que je sache, je n'ai pas la charge d'informer les collègues qui ne sont pas allés à cette commission d'urbanisme.

Enfin, il y a le public qui est là ce soir, qui vient sur son temps pour assister aux débats des Conseils Municipaux. En plus, vous êtes fier de ce que vous présentez, je pense ; c'est une occasion de présenter les projets.

J'espère qu'au point suivant, vous allez les présenter, vous n'allez pas simplement vous contenter de lire le rapport ou alors on manque...

M. le Maire

Quelle est votre question, Monsieur Conway ?

M. Conway

Ma première demande est qu'il y ait le compte rendu, qu'il y ait la diffusion des supports qui ont été transmis. Quand je suis là, je viens avec ma clef, je télécharge et cela se passe très bien.

Deuxième chose, que dans le Conseil municipal, on ne s'abrite pas derrière le fait que cela a été présenté en commission pour ne pas le présenter en Conseil Municipal.

Vous voyez, il y a deux demandes.

M. le Maire

D'accord. Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo, répondez si vous voulez !

M. Hervo

En matière de compte rendu, Monsieur Conway, vous convenez que quand, à la commission, vous avez tendu votre clef USB, on a volontiers chargé ce qui avait été projeté sur votre clef.

M^{lle} Naturel m'a fait la demande aujourd'hui...

M^{lle} Naturel

Non, je vous avais fait la demande le jour de la commission ; vous aviez dit que vous me le transmettriez et vous ne me l'avez pas transmis.

M. Conway

Vous ne m'avez pas laissé de clef USB. Vous m'avez fait la demande aujourd'hui...

M^{lle} Naturel

Je suis désolée...

M. Hervo

Permettez, Mademoiselle ! Je l'ai immédiatement répercutée à M. Chaillet en lui demandant de vous faire la transmission des mêmes documents qui avaient été remis à M. Conway ce jour-là.

M^{lle} Naturel

Vous n'êtes pas gentil avec M. Chaillet, vous lui remettez tout sur le dos.

M. Hervo

Quant à la commission à laquelle vous n'avez pas pu assister, Monsieur Conway, pour des raisons purement matérielles d'organisation, nous n'avions pas de support informatique, mais des supports purement papier, dont j'ai laissé un exemplaire de ce qui l'intéressait à M. Macé ; les mêmes documents sont à votre disposition auprès du service urbain, du service voirie ou de la Direction des services techniques sans difficulté. Il y a trois documents, si j'ai bon souvenir, Monsieur Macé, qui sont malheureusement papier, parce que, pour des raisons matérielles, nous n'avons pas eu le temps, nous n'avions pas les supports informatiques disponibles ou le traceur était en panne... Je ne sais plus, il y a eu une sombre histoire ; bref, nous n'avions que des supports papier.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, une deuxième fois sur le sujet ?

M. Macé

Tout à fait.

Je crois qu'on se rejoint, Monsieur Juvin, il faut effectivement, pour La Garenne-Colombes, un conseiller général efficace et, croyez-moi que nous allons encourager les Garennois les 20 et 27 mars prochains à avoir effectivement un conseiller général efficace, parce que jusqu'à maintenant, nous attendons effectivement l'efficacité.

M. le Maire

Il faudra apporter une recette au moins équivalente à celle que j'avais apportée quand j'étais conseiller général.

M. Macé

Les socialistes présentent un excellent programme...

M. le Maire

De dépenses !

(Rires.)

M. Macé

... sur ce que nous ferons. C'est vrai que vous êtes un peu plus occupés à régler Balkany, Devedjian, Sarkozy, etc. ; nous sommes un peu plus préoccupés de répondre aux attentes des habitants de notre département, ce qui fait notre différence en termes d'approche politique.

Je répondrai à M. Hervo que je n'ai certainement pas de leçon à recevoir de sa part sur comment j'exerce mon mandat de conseiller municipal. Je rappelle que je suis le seul élu de ce Conseil Municipal depuis 2001 à ne pas avoir raté une seule séance du Conseil Municipal, le seul ! Donc vos leçons, vous les gardez pour vous-même, vous avez été absent à plusieurs reprises des séances du Conseil Municipal...

M. Hervo

Ah bon ?

M. Macé

Oui, vous avez été absent à plusieurs reprises, on ne vous en a pas fait le reproche ; ne faites pas le reproche aux autres de ne pas toujours pouvoir être présent !

Je vous l'avais déjà dit Monsieur Hervo, certains collègues, dont moi-même, et M. le Maire l'a encore rappelé samedi dernier, exercent un métier ; ce n'est pas toujours facile de pouvoir jongler en termes d'emploi du temps. Quand je ne suis pas là, c'est que je ne peux vraiment pas être là. Je ne crois pas qu'on puisse me faire le reproche de ne pas être présent au maximum de mon temps aux différentes manifestations et aux différents travaux du Conseil Municipal.

Ce n'est pas comme cela que l'on traite les affaires de la Ville.

En tout cas, je constate que, ce soir, premièrement, vous ne répondez pas à nos interrogations. Sont-elles si gênantes pour ne pas y répondre ?

Deuxièmement, au lieu d'avoir palabré inutilement pendant quelques minutes, vous auriez effectivement mieux fait de répondre à nos questions ; on aurait tous gagné du temps.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Pour la palabre, je pense qu'effectivement, il y a des spécialistes.

Monsieur Macé, je pense que M. Hervo n'a jamais voulu dire ce que vous avez dit, ou alors c'est un malentendu. Que vous n'ayez pas pu participer à la réunion de la commission, c'est une chose, cela peut arriver, c'est un fait, il n'y a pas de reproche...

Vous posez des questions qui ont été résolues pendant la commission ; c'est uniquement ce que M. Hervo a voulu dire ; il n'y a aucun jugement de valeur. Que ce soit entendu !

Je ne permettrai pas à M. Hervo de s'en prendre à un conseiller municipal, bien entendu, donc sachez que vous trouverez en moi un défenseur ardent.

M. Macé

Je vous en remercie.

M. le Maire

M. Hervo m'a regardé d'un air craintif qui témoigne de son accord.

Concernant la place de la Belgique, j'en remets une petite couche, puisque vous en avez reparlé dans votre intervention, je suis désolé de vous le dire, mais je me félicite qu'on ait pu obtenir du Département des Hauts-de-Seine une aide financière massive.

Le conseiller général de La Garenne-Colombes, quel qu'il soit, doit avoir un objectif : aider la Ville de La Garenne-Colombes dans ses réalisations et un conseiller général qui rapporte de l'argent à La Garenne-Colombes, il faut s'en féliciter ; il faut arrêter de jouer les vierges effarouchées ! C'est très bien ! Les futurs conseillers généraux, quels qu'ils soient, rapportez-nous de l'argent ! Je prends. L'argent, quand il vient du Département, n'a pas d'odeur.

Nous passons au vote.

(M. Conway demande la parole.)

M. le Maire

Non, Monsieur Conway, c'est bon, cela fait trois fois que vous prenez la parole ; c'est toujours un plaisir de vous entendre, mais on va voter. Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

10 secondes...

Je connais votre souci de répondre d'une manière exhaustive à toutes les questions ; vous n'avez pas répondu à la question que portait Christophe Macé pour l'ensemble de l'opposition sur le fait qu'on n'avait pas de tribune ouverte à l'opposition sur la Lettre d'information Champs-Philippe.

M. le Maire

C'est très simple ! Si la loi prévoit effectivement qu'une tribune est nécessaire dans ce document, vous l'aurez. « *Dura lex, sed lex* ».

Vous aurez votre tribune si elle est légale ; je n'ai aucune difficulté.

M. Hervo

On va demander une tribune dans les tracts distribués.

M. le Maire

Non, je ne vais pas demander une tribune dans les tracts qu'ils distribuent, Monsieur Hervo !

(Rires.)

M. Hervo a des idées, parfois...

Je ne voudrais pas mettre un texte signé d'un adjoint au maire, un conseiller municipal de la majorité ou votre serviteur dans un tract qui annonce qu'il va y avoir des tours aux Champs-Philippe. C'est totalement grotesque.

On va passer au vote.

Je vais demander si, juridiquement, c'est nécessaire et si cela l'est, bien entendu, vous aurez la place.

M. Conway

Monsieur le Maire, juste une chose : cette question, c'est la deuxième fois qu'on la pose, donc ce n'est pas nouveau.

Deuxième chose, la différence entre cette Lettre et nos tracts, c'est que nos tracts, c'est nous qui les payons, alors que votre lettre, c'est avec l'argent des contribuables.

M. le Maire

C'est le financement pas de la Ville, mais de la ZAC.

Je vous en prie.

M. Macé

Vous élargissez la demande de consultation à l'avocat, si c'est un avocat auquel vous allez demander au service juridique, par rapport aussi à la lettre que vous faites paraître maintenant régulièrement au mois de janvier annonçant les réalisations de l'année.

La même chose, vous annoncez ce que vous allez faire, donc c'est une information municipale sur les réalisations de la Ville ; je rappelle que le Code prévoit qu'à ce moment-là, l'opposition puisse s'exprimer.

Je demanderai, si la réponse est positive de la part du service juridique ou de l'avocat, qu'évidemment, nous puissions le faire dès maintenant.

M. le Maire

Très bien. Merci.

D'autres questions de ce genre ?

Mes chers collègues, il se trouve, c'est le hasard, que dans mon courrier, tout à l'heure, il y avait le Journal de la Ville de Clamart. J'ai donc feuilleté et je suis allé voir les pages...

M. Macé

Ça commence !

M. le Maire

C'est très intéressant de voir ce qui se fait à côté. Je suis allé voir les pages d'expression libre, ce qu'on a dans le journal. Je rappelle quand même qu'à La Garenne-Colombes, il y a, *grosso modo*, un tiers de pages pour la majorité, deux tiers de pages pour l'opposition ; c'est le rapport.

À Clamart, c'est un peu différent ; il y a une page complète pour la majorité et trois quarts de page pour l'opposition, donc il y a un rapport qui est totalement, curieusement, inversé, mais peut-être est-ce ce qu'il faudrait faire, regarder ce qui se fait à côté.

Je suis même allé voir Asnières, parce que j'avais aussi la Gazette d'Asnières qui m'est tombé dessus ; là, c'est formidable, c'est à la proportionnelle de la place au Conseil Municipal. Il y a un monsieur qui, manifestement, ne représente que lui, il est tout seul, il a le droit à trois lignes. C'est un maire socialiste qui dirige Asnières. Trois lignes ! C'est intéressant... Il est seul, il a trois lignes.

Vous vous rendez compte, Monsieur Conway ? C'est dur !

M. Conway

Bonjour, je me présente...

M. le Maire

C'est quasiment cela.

Vous savez, c'est un maire socialiste qui fait cela : il est seul, il a trois lignes. Vous êtes seul, Monsieur Conway, vous avez un tiers de page. Ne m'expliquez pas qu'à La Garenne-Colombes l'opposition est maltraitée, parce que ce n'est pas vrai.

Si vous voulez, on peut aussi remettre tout d'équerre ; je veux bien. On peut en profiter pour faire un grand... On va faire cela à la proportionnelle : 30 lignes pour la majorité, 4 lignes pour l'opposition socialiste et communiste et une ligne pour l'opposition

MoDem. On ne va pas se dire grand-chose. Je crois que la raison, c'est de faire ce que l'on fait. L'opposition, c'est vrai, a plus de place sur cette page que la majorité ; c'est ainsi, mais si vous voulez, on peut revenir à des choses plus proportionnelles.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, pouvez-vous me préciser pourquoi vous citez constamment Clamart dans nos assemblées ?

M. le Maire

Eh bien, voyez-vous, je trouve que, outre le fait que le hasard fait que j'ai eu Asnières et Clamart dans ma besace, en politique, c'est facile d'affirmer des choses, de demander aux autres des choses et des réalisations quand soi-même on ne le fait pas quand on est en responsabilité. Deux municipalités socialistes qui, non pas maltraitent, c'est une règle, traitent différemment de ce que nous faisons, et particulièrement une des deux où M. Macé est le directeur général des services.

M. Fouliard

C'est cela !

Est-ce que cela veut dire, Monsieur le Maire, que vous nous autorisez à l'avenir à aborder dans cette assemblée des sujets que vous traitez et sur lesquels vous vous positionnez à l'hôpital Beaujon ou au Parlement européen, puisqu'il s'agit de la profession de M. Macé ? M. Macé pourrait être boulanger, boucher, on s'en fiche ici, ce n'est pas le sujet !

M. le Maire

Non, on ne s'en fiche pas.

M. Fouliard

Je vous le demande très officiellement : est-ce que vous m'autorisez, dans les prochaines assemblées, à faire mention de vos activités en tant que chef de service des urgences de l'hôpital Beaujon ou en tant que parlementaire européen ? Est-ce que cela a sa place dans cette assemblée ? C'est ma question.

M. le Maire

Non, mais je pense que vous...

M. Fouliard

C'est ma question...

M. le Maire

Ne vous énervez pas, je vais vous répondre...

M. Fouliard

C'est ma question, répondez-moi !

M. le Maire

Ne vous énervez pas, tout va bien ! On est entre gens de bonne compagnie.

Il y a la loi. La loi dit quoi ? Que le Conseil Municipal est l'endroit où on discute des questions municipales. Si vous voulez parler de l'hôpital Beaujon et me donner des conseils de médecine, je suis prêt à vous entendre, vous avez des idées sur tout, n'hésitez surtout pas. Simplement, la loi dit qu'on parle de questions municipales et il ne paraît pas illogique de faire ce que les gens savants appellent du *benchmarking*, c'est-à-dire d'aller voir ce que nos petits camarades font dans les villes voisines, à savoir maltraiter l'opposition.

Quand je m'ausculte, je suis inquiet ; quand je me compare, je me rassure.

M. Fouliard

Bien entendu, comme par hasard, c'est Clamart, alors que vous aurez noté que quand nous vous parlons de *benchmarking*, puisque vous n'avez pas l'apanage de cette pratique, nous avons la correction d'aller voir à droite comme à gauche et de ne pas personnaliser le débat.

Je veux juste dire cela très officiellement, vous n'avez pas, dans cette assemblée, à faire mention des activités professionnelles des conseillers municipaux et à les instrumentaliser pour nourrir le débat municipal, puisqu'ici, nous sommes conseillers municipaux parce que nous habitons à La Garenne-Colombes, point barre.

M. le Maire

Bien sûr, mais je trouve intéressant de regarder ce que font les villes socialistes. Il n'y a pas de honte. Je pense que personne n'a honte de ce qui se fait à Clamart ou de ce qui se fait à Asnières, personne n'a honte ! Simplement, je crois que c'est logique.

Que les comparaisons vous ennuiant, je veux bien, mais c'est la réalité des choses.

Monsieur Ranji, on va y aller, parce qu'il est tard...

M. Ranji

Je comprends que vous parliez souvent, pour le cas de Christophe Macé, d'un directeur général des services...

M. le Maire

Voilà quelqu'un qui me comprend !

M. Ranji

À La Garenne-Colombes, peut-être que c'est comme cela que cela fonctionne et, très souvent, on le constate, vous cherchez les réponses à la table qui est devant vous, car, souvent, vous ne maîtrisez pas les dossiers. Malheureusement, c'est cela...

(Rires.)

Peut-être qu'à La Garenne-Colombes, c'est le personnel communal qui décide, malheureusement, vu que le politique ne fait pas son boulot, mais à Clamart, ce n'est peut-être pas comme cela que cela fonctionne.

(Réactions des élus.)

M. le Maire

Quel était l'objet de votre question, Monsieur Ranji, je n'ai pas bien compris ?

M. Ranji

C'était une remarque.

M. le Maire

Ah !

Tout va bien.

Si vous voulez... Honnêtement, ce n'est pas terrible de dire : « *je connais mieux le dossier que toi* », « *non, c'est moi* », « *non, ce n'est pas l'autre* »... C'est la cour d'école !

Globalement, je pense que tous les conseillers municipaux ici sont capables de répondre aux questions.

On passe au vote.

M. Conway

Excusez-moi.

M. le Maire

Non, c'est fini, Monsieur Conway !

M. Conway

C'est juste pour savoir... Est-ce que vous connaissez la réaction de l'UMP à Clamart à ce sujet-là ?

M. le Maire

Mais cela ne m'intéresse pas !

M. Conway

Si, cela intéresserait ; cela permettrait de comparer aussi !

M. le Maire

Cela ne m'intéresse pas. On parle d'expression dans les médias et je vous dis ce qui se fait dans les autres villes. Que cela vous gêne, que cela vous gratouille et que cela vous chatouille, je veux bien, mais c'est comme cela !

Trois lignes à Asnières quand on est seul au Conseil Municipal.

M. Ranji

Si vous voulez qu'on utilise d'autres exemples, cette semaine, Jean Tibéri a été condamné par la justice, en parlant toujours d'expression à l'opposition, parce qu'il ne donnait pas de local à l'opposition. C'est une proposition qu'on vous a faite déjà depuis pas mal de temps et qu'on aimerait aujourd'hui...

M. le Maire

Très bien.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY

5.3 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales situées îlots S6-L2, S10-L1 et S11-L1.

M. le Maire

Monsieur Hervo, je vous laisse continuer sur votre lancée.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser les trois opérateurs qui ont été sélectionnés pour des îlots du centre de quartier à déposer des permis de construire sur les parcelles qui, à l'intérieur de chacun de ces trois îlots, appartiennent à la Ville de La Garenne-Colombes.

Vous avez dans le rapport le *listing* détaillé. Je rappelle que ces trois îlots sont ceux qui vont entourer la place centrale du cœur de quartier avec, au rez-de-chaussée, des commerces.

Merci de montrer ces îlots aux noms poétiques de S6, S10 et S11 qui vont donc abriter des logements en accession, des commerces en rez-de-chaussée et, pour l'îlot S11, une crèche.

Les projets ont été montrés, ici même je ne sais pas, mais en tout cas, dans le détail et dans le menu, lors de la commission dont nous avons abondamment parlé tout à l'heure. Ils sont, bien évidemment, à la disposition de quiconque souhaite en prendre connaissance à la bulle d'information des Champs-Philippe chaque samedi matin aux heures habituelles.

M. le Maire

Qu'on se le dise !

Pas de question ? On passe au vote.

Qui est contre ?

M. Conway

Excusez-moi...

M. le Maire

Vous levez la main pour voter ou pour poser une question ?

M. Conway

Il faut en plus être rapide.

M. le Maire

Oui ! Pourquoi être lent ?

M. Conway

Sur les projets, je suis étonné... C'est bien, en fait, pour autoriser de déposer un permis de construire. Je suis étonné qu'il y ait une autorisation à donner alors que plusieurs parcelles concernées par ces projets ne sont pas réglées du point de vue transfert de propriété des propriétaires à la SEM 92. Je ne comprends pas comment des promoteurs pourraient déposer des permis de construire qui touchent et affectent directement des parcelles qui ne sont pas la propriété de la SEM 92.

M. Hervo

Il s'agit aujourd'hui, dans la délibération qui nous occupe, d'autoriser le dépôt de permis de construire sur les parcelles qui appartiennent à la Ville et pour lesquelles seule la Ville peut donner son autorisation.

C'est cela la délibération et rien d'autre.

M. Conway

Oui, mais ce n'est pas le cas.

M. Hervo

Il n'y a pas que des parcelles qui appartiennent à la Ville ; je n'ai pas dit et le rapport ne dit pas que toutes les parcelles appartiennent à la Ville. Au contraire, elles sont plutôt minoritaires, puisqu'elles résultent souvent d'acquisitions anciennes.

Il s'agit d'autoriser le dépôt de permis de construire sur celles des parcelles qui appartiennent à la Ville et qui ne constituent pas le périmètre total de chaque îlot, bien évidemment, vous l'avez judicieusement remarqué.

M. Conway

Je ne comprends pas très bien comment vous pouvez faire le projet qui intègre notamment le prolongement de la rue Pierre-Sémard, qui touche des parcelles qui ne sont pas encore propriété ni de la Ville ni de la SEM 92, ce soir.

M. Hervo

On n'autorise pas le dépôt de permis de construire en général, on autorise le dépôt de permis de construire sur les parcelles qui appartiennent à la Ville. Le sort de ce qui se passe sur les autres parcelles n'est pas l'objet du débat ou de la délibération ce soir.

D'ailleurs, la Ville n'a pas à savoir ce qui passe ou à donner son accord en quoi que ce soit pour qu'un permis soit déposé sur une parcelle qui appartient à autrui.

Il s'agit d'autoriser le dépôt de permis de construire sur celles des parcelles qui appartiennent à la Ville et qui ne constituent pas, je le confirme, la totalité des îlots.

M. Conway

Quand, dans le titre, vous mettez « *situé îlot S6-L2 S10-1* », c'est un raccourci.

M. Hervo

« *Les parcelles communales situées sur les îlots S6, S10* » aurait-il fallu dire dans le rapport, effectivement, je vous l'accorde. On peut corriger.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question ?

Monsieur Conway, encore ?

M. Conway

Deuxième question, avait été évoqué dans une question orale le fait qu'il y avait la convention avec le SEM 92 qui était attaquée, qui faisait l'objet d'un recours ou je ne sais pas comment on appelle cela ; est-ce qu'il est normal ou prudent d'avancer plus sans avoir un retour ici en Conseil Municipal sur l'évaluation juridique de ce dossier ?

M. Hervo

Tant que la chose n'est pas jugée, la présomption d'innocence court et les choses continuent comme elles sont, parce que, si on commence à jouer à se faire peur, on arrête tout. Peut-être que certains des instigateurs de cette affaire souhaitent que tout

s'arrête, certains qui n'en sont pas les instigateurs se réjouiraient peut-être que tout s'arrête, ce n'est pas notre vision des choses, donc, pour l'instant, les choses continuent.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations de la part des uns et des autres ou des questions à M. Hervo ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

(*M. Conway demande la parole.*)

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

C'est juste une explication de vote.

Je trouve le projet, enfin, qui donne la vie au quartier, ce n'est que... On compare par rapport à un champ de ruines ; la comparaison est aisée, mais je trouve que le quartier pourrait prendre tournure.

Mon abstention est liée au fait que je trouve trop prématuré de le faire dans l'incertitude juridique dans laquelle nous sommes ou en tout cas en l'absence d'informations que vous nous transmettriez visant à nous rassurer.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Cela a été voté, donc nous passons au point suivant.

5.4 - Désaffectation, déclassement et vente d'une partie de la parcelle F 26 constituée d'un mur de soutènement et d'un terrain planté.

M. le Maire

Je vous propose de discuter en même temps les points 5.4, 5.5 et 5.6 puisque c'est un sujet commun. L'idée est la suivante : vous connaissez la gare de La Garenne-Colombes, vous connaissez son escalier d'époque et vous connaissez les deux murs de soutènement qui, de droite et de gauche de l'escalier, bordent la cour de la gare ; vous vous souvenez d'ailleurs que le mur de gauche s'appuie encore et repose d'ailleurs en partie physiquement sur quelques vieilles boutiques en assez mauvais état.

Le propriétaire de la parcelle située derrière le mur de droite a un projet de construction immobilière d'un immeuble de quatre étages, avec une architecture traditionnelle garennoise avec les toits à la Mansart, et, pour construire son immeuble, souhaite organiser le parking dudit immeuble par une entrée cour de la gare, c'est-à-dire l'entrée entrant à travers le mur de droite actuel.

Pour cela, comme le mur appartient à la Ville de La Garenne-Colombes, il faut que ce mur devienne la propriété du constructeur. Je vous propose donc de déclasser puis de vendre ce mur et de passer une convention avec le constructeur pour que celui-ci s'inscrive dans une organisation générale de rénovation de cette petite placette, qui est une place importante à La Garenne-Colombes, avec rénovation des deux murs, droite et gauche, à l'identique, pas à l'identique de l'existant, mais à l'identique entre le droit et le gauche.

Vous trouverez dans vos dossiers qu'il y a également un engagement du promoteur pour qu'il prenne à sa charge le mur de droite selon le même esthétisme que nous fixerons pour le mur de gauche.

Par ailleurs, vous trouverez un troisième point dans le dossier, qui est une question d'instaurer une servitude de cour commune réciproque entre le terrain dont je vous ai parlé sur lequel va s'élever cet immeuble d'habitation et la parcelle située à droite du mur quand vous regardez le mur, qui appartient à la Ville de La Garenne-Colombes, qui est une petite parcelle, mais qui permettrait, par une servitude de cour commune réciproque, « commune commune », de ne pas obérer l'avenir et de faire en sorte que, demain, la Ville puisse éventuellement bâtir quelque chose sur ce terrain ou organiser son aménagement si un projet naissait. S'il n'y a pas de servitude, notre terrain est ainsi mal fait que nous ne pourrions rien y construire. Ce projet de servitude de cour commune permet de prévenir et de prévoir l'avenir.

C'est l'objet de ces trois délibérations en une seule fois.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais tout d'abord remercier M. Hervo d'avoir réuni la commission grands projets et urbanisme, à laquelle j'ai assisté, donc vous voyez, Monsieur Hervo, j'assiste à ces réunions.

J'ouvre d'ailleurs une parenthèse. Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé à nous convier à toutes les manifestations municipales. J'ai pu constater que samedi dernier, ce n'était une nouvelle fois pas le cas pour la réception des médaillés jeunesse et sports. Tant mieux que des personnes de l'assistance nous ont cordialement invités à cette cérémonie.

Ne dénoncez pas le fait que nous ne participons pas à tout à partir du moment où vous ne vous informez pas régulièrement de l'ensemble des manifestations...

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous interromps, vous faites une erreur. Je ne pouvais pas vous inviter à cette manifestation pour une raison simple : cette manifestation, en fait, est commandée depuis 20 ans par le Comité local de la jeunesse et des sports. Ils se réunissent depuis 20 ans au bar de la Salle des fêtes ; cette année, ce n'était pas possible pour des raisons que vous imaginez et donc, simplement, ils nous ont demandé une salle ici. C'est une manifestation qu'ils organisent eux-mêmes et cela fait 20 ans qu'ils organisent leur truc comme cela.

Ne dites pas que je ne vous invite pas aux manifestations officielles parce que c'est faux !

Excusez-moi, mais vous ne pouvez pas, les yeux dans les yeux, me dire que je vous mens quand je dis que je ne manque pas une occasion à plusieurs manifestations de vous présenter. Vous en convenez, je crois. Je vous présente.

À tel point que samedi, lors de cette réunion – je confonds les réunions –, vous étiez là, je vous ai même présenté en vous citant.

M. Macé

J'étais également là, vous voyez !

M. le Maire

Je vous ai cité.

Ce n'est pas la première fois que devant les assemblées présentes... En plus, je vous cite nommément comme tête de liste de l'opposition.

Ne dites pas que nous ne sommes pas *fair-play* ; je ne connais pas beaucoup de maires qui, comme cela, mettent en avant le patron de leur opposition régulièrement. Ce n'est pas correct. Si vous voulez, je peux arrêter ; au moins, comme cela, les choses seront plus simples et plus pures.

Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Macé

Ce que vous êtes en train de me dire par rapport à cette manifestation, je suis d'ailleurs très étonné de vos propos... J'ai pu constater qu'un certain nombre de nos collègues de la majorité étaient présents, c'est-à-dire qu'eux étaient invités et que les membres de l'opposition municipale n'étaient pas invités. J'en informerai officiellement, en m'étonnant auprès du responsable des médaillés jeunesse et sports de la ville, d'un traitement différent des élus de La Garenne-Colombes, en fonction, faudrait-il le croire, de leur étiquette politique. C'est très surprenant, ce que vous êtes en train de dire, mais je me ferai l'écho...

M. le Maire

Monsieur Macé, à cette manifestation, j'ai même décoré M. Fernandez, ancien conseiller municipal communiste ; arrêtez de faire des affaires où il n'y a pas d'affaires ! Nous sommes invités par une association, je ne suis pas responsable de leur fichier d'invitations et à cette manifestation, non seulement j'ai décoré M. Fernandez, ancien conseiller communiste, et j'ai fait remarquer à la personne qui lisait son CV qui avait oublié de dire qu'il avait été conseiller municipal dans cette assemblée... C'est moi qui ai fait remarquer publiquement : « *et je rappelle que M. Fernandez a été conseiller municipal de l'opposition durant deux mandats* ». Je l'ai fait ; personne ne me demandait de faire cela. Ne dites pas que je ne suis pas *fair-play*, je trouve que je le suis tout à fait et d'ailleurs, vous le savez et en privé, vous me le dites.

(Rires.)

M. Macé

J'aime bien comment c'est résumé tout cela !

M. le Maire

Je sais que c'est embêtant, mais c'est comme cela.

M. Macé

Je note que vous nous invitez systématiquement à ce que la Ville organise, donc je ne manquerai pas, quand on ne sera pas invité, de vous rappeler que là, nous n'avons pas été invités.

En ce qui concerne maintenant le dossier qui nous est présenté ce soir et après les explications données lors de la commission de mercredi dernier, j'ai quelques remarques qui ne vont peut-être pas faire totalement plaisir à M. Hervo.

Tout d'abord, je constate que ce projet qui change la physionomie de ce quartier et qui est le début du changement de la physionomie de ce quartier, le conseil de quartier centre-nord, si je ne m'abuse, Madame Mangeard, dont vous êtes la Présidente, vous n'avez pas cru bon de le réunir pour présenter, en particulier aux habitants de ce quartier, ce qui allait être proposé en termes aussi bien d'aménagement de la place de la gare de La Garenne-Colombes que l'aménagement de l'avenue Conté, la modification quand même importante de la configuration de cette rue, qui est une rue en partie pavillonnaire, en tout cas, cet endroit-là, pavillonnaire, même si on parle d'une parcelle où il y a des boxes ; je suis un peu étonné de cette façon de procéder qui, je crois, en termes de débat, de remarques des habitants, était intéressant à avoir, d'autant plus que, Monsieur Hervo, vous nous avez expliqué dans des documents dont nous avons la retranscription la fameuse question qui a déjà été évoquée lors du précédent mandat municipal, et en particulier par notre collègue de l'époque, Lucien Duverger-Chatellet, de l'escalier qui pose, comme tout le monde le sait, un véritable problème d'accès aux personnes handicapées, mais même au-delà des personnes handicapées, tout simplement, quand on a une poussette, comment on fait pour prendre cet escalier ?

Vous nous avez expliqué que vous aviez envisagé avec M. le Maire et abandonné ensuite ce projet de voir la réalisation d'un ascenseur, en évoquant une question de coût et une question d'entretien régulier de ce type d'équipement. Je trouve vraiment dommage ce soir que cette question n'ait pas été étudiée encore d'une manière plus approfondie pour résoudre cette question d'accès.

Aujourd'hui, ce que vous nous proposez n'est pas satisfaisant en termes d'aménagement et d'avoir occulté maintenant cette question de l'aménagement de cet escalier dans des questions techniques qui restent à déterminer ou reprendre l'idée de l'ascenseur comme il n'y a, *a priori*, pas d'autre idée que vous nous présentez, est un point qui me semble un véritable problème. Je ne pense pas que les associations qui sont chargées de la question du handicap approuveraient ce que vous nous proposez ce soir si elles avaient été effectivement consultées au préalable. Je trouve d'ailleurs dommage que cela n'a pas été peut-être fait.

Je trouve vraiment que, sur cet aspect-là, il y a un manque important et la proposition et les dessins proposés, qui ne sont que des dessins d'intention, qui peuvent certes évoluer, ne peuvent pas obtenir ce soir notre accord.

Je rajouterai, dernier élément, qu'évidemment, quand vous nous proposez la réalisation de 36 logements qui sera confiée, comme d'habitude, à un promoteur immobilier, je constate que face au problème de logement décrit par tout le monde, tout le monde... Je rappelle même que Jean Sarkozy, dans sa lettre de préprogramme et d'intention, en parle, ce qui est d'ailleurs la preuve évidente que la politique de l'UMP dans ce domaine-là, dans notre département, est en échec.

Construire dans des terrains, vous nous dites chaque fois que la Ville n'a pas de possibilité foncière, il n'existe pas de terrain... Là, je rappelle que sur 665 mètres carrés, on va réaliser 36 logements, donc 2 000 mètres carrés, de mémoire, de SHON que nous a indiqués M. Hervo. On voit bien qu'il y a, premièrement, des possibilités foncières, que, deuxièmement, vous restez dans l'absence de proposition par rapport à la réalisation de logements à loyer modéré, mixés d'ailleurs avec de l'accession à la propriété qui ne me pose pas de problème dans des opérations mixtes et qu'on est toujours dans cette situation-là.

Aujourd'hui, je pense qu'il serait sage que ce projet continue à être travaillé ; il y a d'ailleurs à aménager l'ensemble de l'espace gare de La Garenne-Colombes, en liaison, je dois dire, aussi bien avec la SNCF, STIF et RFF (Réseau Ferré de France) qu'avec la Ville de Colombes qui est intéressée, à mon avis, de l'autre côté, par un aménagement global.

En plus, je rappellerai que dans ce secteur-là, nous allons bénéficier dans quelques mois, grâce à la Région et au Département, d'une station de tramway.

Tout cela, à mon avis, nécessiterait que l'on prenne un peu plus de temps, il n'y a rien de pressé sur cette opération, à ma connaissance, sauf un promoteur qui, lui, défend ses intérêts et fera, comme d'habitude d'ailleurs, une opération financièrement intéressante pour lui. On n'est pas là pour défendre ce type d'intérêt, on est là pour réfléchir sur quel aménagement on veut. Je trouve qu'il y aurait une réflexion complémentaire.

Je vous propose que sur point, on n'entérine pas comme cela ces ventes, mais qu'au contraire, nous continuions à réfléchir sur quel aménagement nous voulons.

Voilà, mes chers collègues, notre proposition de reporter ces trois points ; on peut prendre du temps, il n'y a rien d'urgent.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, pour cet exposé très complet.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Nous avons là une illustration, à mes yeux, de l'utilité du débat. Je dois confesser que cet aspect de handicap par rapport à l'accès des escaliers m'avait totalement échappé. C'est une idée qui, effectivement, nécessite d'être creusée et m'encourage à voter un sursis à statuer sur ce point.

Je dis « m'encourage », parce que, malgré mes demandes, je n'ai pas obtenu les statuts de cette SCI, en me disant que le dossier était en cours d'instruction, malgré plusieurs demandes, alors que ce soir, on nous demande bien d'approuver la cession de la parcelle au profit de la SCI du 2, avenue Conté.

Il est absolument anormal qu'on ait à voter une cession au profit d'une société et qu'on nous dise : « *cette société, vous n'avez pas à la connaître* », parce que cela revient à cela de refuser la communication des statuts que vous avez.

Sur le plan du principe démocratique, j'estime que je n'ai pas eu le dossier complet. Je trouvais le dossier attractif, parce que je m'étais rendu à l'enquête publique qui avait été faite, et donc, effectivement, je trouvais que cela améliorerait l'entrée de ville d'une manière sensible. Je regrettais, n'ayant pas plus d'éléments, l'imprécision sur le type de logement qui est fait là-dedans, mais là, ce soir, en plus avec cet aspect d'accessibilité au niveau des personnes âgées, des parents avec poussette, il y a un flux quand même assez important au retour d'une journée, je pense que cela vaut le coup de se poser la question un peu plus longtemps.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

J'entends bien tout ce que vous dites. La réalité est que le débat d'aujourd'hui ne porte pas du tout sur l'aménagement de la place ; il faut lire les dossiers. C'est hors sujet ; ce n'est pas cela qu'on discute aujourd'hui, c'est la vente du mur.

L'aménagement de la place, éventuellement l'accessibilité, ce n'est pas le sujet. Je veux bien qu'on parle d'autre chose, mais ce n'est pas le sujet du tout.

On vote sur tout sauf sur la place.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je suis à la fois pas surpris et toujours surpris, parce que je suis naïf, par les questions qui sont soulevées par M. Macé, pas surpris parce que c'est dans ses habitudes, mais surpris quand même parce que j'ai donné assez d'explications l'autre jour, assez longuement, et qu'il y a eu un échange, je crois, intéressant entre tous les membres de la commission.

D'abord, je voudrais faire remarquer qu'il s'agit d'une opération privée et que, jusqu'à nouvel ordre, il n'est pas dans les pouvoirs du maire d'interdire à quelqu'un de construire sur son propre terrain.

La SCI du 2, avenue Conté, dont nous n'avons pas les statuts parce qu'on n'est pas la police judiciaire – ils doivent être disponibles sur Info greffe, j'imagine –, qui a acheté le terrain, peut très bien construire sur son propre terrain sans rien nous demander ; elle fera rentrer le parking par l'avenue Conté, ce sera réglementaire, elle construira un immeuble conforme aux règles du PLU, zone UA, on ne pourra pas refuser le permis de construire et on aura raté une belle occasion de faire à peu de frais et même à dépense zéro, un bout d'aménagement urbain.

Si c'est cela qu'on cherche, on peut le dire aux Garennois : « *Messieurs et mesdames qui habitez l'avenue Conté, nous n'hésitons pas à faire en sorte qu'un parking d'une quarantaine de voitures circule par l'avenue Conté* » qui, comme chacun le sait, est une grande avenue de transit garennoise, alors que dans nos échanges, Monsieur Macé, l'autre soir, nous sommes convenus que la vocation de cette avenue Conté était plutôt de devenir une voie piétonne ou quasi piétonne, à la desserte des quelques riverains qui ont leur entrée de parking, qui sont peu nombreux, sur cette avenue. On peut dire tout et son contraire dans la même phrase.

Aujourd'hui, on a l'occasion d'accompagner une opération purement privée en obtenant la réalisation d'un début d'aménagement de la place, c'est-à-dire la réalisation, en gros, de la moitié du mur de soutènement, selon un principe qui a été proposé par l'urbaniste conseil de la Ville et accepté par le promoteur. On peut aussi laisser passer cette occasion.

Enfin, je rappelle qu'on a longuement expliqué l'autre jour qu'il ne s'agissait pas du tout de l'équipement de la place, de l'aménagement de la place ; le problème reste complètement ouvert. C'est sur ce modèle-là que serait réalisé le mur de soutènement de l'autre côté, lorsqu'on aura démolé les boutiques, démolition dont j'ai expliqué la complexité, puisque ce sont les boutiques qui servent de soutènement au mur, lequel mur soutient des immeubles existants qu'il ne faudrait pas mettre en péril ; l'aménagement de la place lui-même, piétonnier, pas piétonnier, comment cela circule, comment est le stationnement, comment est aménagée la station d'Autolib' qui est prévue au voisinage de la gare, est-ce que c'est sur la place, est-ce que c'est dans la rue de l'Arrivée, descendante ou montante, tout est encore ouvert et on s'est tous donné rendez-vous à de prochaines commissions, non pas aménagement urbain, mais plutôt voirie, pour avoir des idées.

On a également échangé sur l'accessibilité, qui est un vrai problème. Monsieur Conway, vous le découvrez, mais c'est un débat que nous avons entre nous depuis 2002 peut-être, c'est une vieille histoire ; nous sommes effectivement à la recherche de solutions.

J'ai expliqué qu'on aurait pu demander sans inconvénient au promoteur de réserver l'espace adéquat pour réaliser un ascenseur public entre le niveau de la place de la gare et le niveau de l'avenue Conté et qu'en notre âme et conscience, il nous est apparu qu'un tel ascenseur public, quand M. Macé a parlé de coût, je n'ai pas tellement parlé de coût d'investissement, mais surtout de coût d'entretien. Quand on voit le triste sort qui est réservé à l'ascenseur de la gare, on peut se dire que c'est un ascenseur qui sera en panne 15 jours par mois et qui sera vandalisé régulièrement quand il ne servira pas de toilettes publiques ou pour d'autres activités encore moins avouables.

Il nous est donc apparu qu'un tel ascenseur public – on n'est pas à Monaco, malheureusement, là où c'est propre et bien gardé – était certainement une très mauvaise orientation.

Restent peut-être d'autres solutions ; Monsieur Macé, accordez-moi que je me suis tourné vers vous et que je vous ai dit : « *Si vous étiez à notre place, vous qui vous positionnez en candidat à la gestion de cette Ville, que feriez-vous ? Avez-vous des idées à proposer ?* » Je vous réitère cette question. C'est facile de critiquer, c'est plus difficile de proposer. Moi, je suis demandeur d'idées, de suggestions, de propositions. Il ne suffit pas de dire : « *Ça ne va pas ce que vous faites* ».

Voilà, je trouve que c'est une belle occasion de voir se réaliser gratuitement une partie de l'aménagement de la place de la gare, sans obérer ni préjuger de l'aménagement définitif de cette place qui reste à faire ; nous en étions convenus avec M. Duverger depuis 2004 ou 2005, si ce n'est pas avant ; nous n'avons pas été très vite sur cette affaire.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo, pour cette réponse complète.

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Tout d'abord, quand vous nous dites qu'un propriétaire a acheté une parcelle et qu'il applique le PLU pour construire, on est bien tous d'accord. Je constate seulement que la Ville a eu connaissance de cette vente et n'a pas exercé son droit de préemption, ce qui est prévu par la loi...

M. Hervo

Les dépenses, toujours les dépenses !

M. Macé

Les dépenses, je vous rappellerai que si c'était un peu mieux géré, on arriverait à faire d'autres types de dépenses, c'est vrai. Vous avez raison, vous constatez comme moi que vous ne gérez pas très bien et donc, évidemment, vous ne pouvez pas faire toutes les bonnes dépenses qu'il faudrait avoir pour le même budget.

Je n'ai pas le souci de, demain, gérer cette Ville avec le budget que nous avons et de faire d'autres types de dépenses, mais là, totalement utiles pour les Garennois, quand on voit le gâchis que vous faites des deniers publics ; pas de problème avec cela !

Je rappelle qu'on aurait pu tout à fait envisager...

M. le Maire

Qu'est-ce qui vous prend ? On parle d'un mur...

M. Macé

Je réponds tout simplement.

On aurait pu regarder s'il n'était pas intéressant que la Ville achète cette parcelle. Quand on nous dit : « *Il n'y a pas de foncier qui se libère sur la ville* », nous avons la preuve ce soir qu'il y a évidemment du foncier qui se libère sur la ville, que, évidemment, nous pourrions avoir une autre politique de logement que vous refusez, on sait pour quelles raisons. Par contre, les Garennois qui ont besoin de se loger, les jeunes Garennois dont les parents habitent La Garenne-Colombes qui voudraient se loger, eux, qu'est-ce qu'ils nous disent ? Nous sommes dans la rue, à la différence de vous, et nous rencontrons les Garennois : « *On n'arrive plus à se loger à La Garenne-Colombes* ». Voici la réalité.

Et qu'est-ce que vous proposez par rapport à cela ? Rien !

On est dans cette situation-là et on est confronté à cela.

Une nouvelle fois, une opportunité foncière que vous laissez passer à un promoteur privé. Je crois que ce n'est pas très sérieux.

Quand vous dites que vous pensez que les riverains de l'avenue Conté – moi, je voudrais savoir – n'apprécieraient pas qu'il y ait l'accès avenue Conté ; vous avez fait une réunion des riverains ? Vous les avez consultés ? La réponse est « non ».

Déjà, premièrement, le conseil de quartier n'a pas été réuni. Vous avez fait une réunion spécifique des riverains ? Si c'est le cas, à quelle date, Monsieur Hervo ? Vous leur avez présenté le plan ? Vous leur avez présenté qu'est-ce que cela voulait dire ? Vous ne l'avez évidemment pas fait ! Donc ne dites pas et n'anticipez pas...

M. Hervo

Monsieur Macé, je ne suis pas l'agent immobilier en charge de la commercialisation de cette opération, donc je n'ai pas à faire la promotion d'une opération privée !

M. Macé

Non, mais vous êtes en charge, Monsieur Hervo, de l'urbanisme de la Ville...

M. Hervo

Ce n'est pas mon rôle !

M. Macé

Vous êtes en charge de la Ville d'un point de vue de l'urbanisme de la Ville et votre rôle, Monsieur Hervo, est de présenter un certain nombre de choses qui modifient pour les riverains ce que cela peut vouloir dire dans leur quotidien, et cela, vous ne le faites pas.

Évidemment, il vaut mieux ne pas le faire, parce que vous vous méfiez maintenant des réactions des Garennois ; ils seraient informés d'un certain nombre de choses, ils auraient un avis à émettre. Évidemment, cela ne peut que faire peur et on préfère gérer cela dans son bureau, tout seul, entre quatre murs, avec un ou deux techniciens pour voir ce qu'il en est ; c'est évidemment beaucoup plus simple, mais ce n'est pas comme cela, à mon avis, qu'on fait de la politique et qu'on gère une Ville, évidemment.

Je réitère, parce que c'est vous qui l'avez dit, Monsieur Hervo, ce n'est pas moi, c'est vous qui nous avez dit que M. Juvin et vous n'aviez pas donné une suite favorable à la réalisation d'un ascenseur ; ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous, donc vous avez pris une option clairement identifiée.

M. Hervo

On l'assume !

M. Macé

Je répète que cette option, je trouve dommageable qu'elle ne soit pas toujours d'actualité.

Deuxièmement, quand vous dites : « *faites des propositions* » ; eh bien, pourquoi vous n'avez pas consulté, à ce moment-là, un architecte, quelqu'un qui est spécialiste de ces questions-là ; rampe d'accès, qu'est-ce que cela veut dire concrètement sur un plan ? Et cela, vous l'avez fait, Monsieur Hervo ? On a aussi d'autres éléments qui nous permettent de dire : « *Le projet proposé ce soir est totalement valable* » ? Vous l'avez fait ? Vous ne l'avez évidemment pas fait, parce qu'il n'y a aucun plan là-dessus !

Quand on gère une Ville et quand vous voulez nous donner des leçons de gestion de la Ville, on envisage tout cela et, après, on prend une décision, parce que je rappelle que promoteur privé, moi, ce n'est pas ma préoccupation le promoteur privé ; ma préoccupation, ce sont les Garennois.

À partir de là, quand on nous présente cela qui a des conséquences d'un point de vue aménagement définitif de la ville, parce qu'après, une fois que ce sera construit, ce sera construit pour 50 ans, on ne pourra plus revenir en arrière.

Ce soir, je réitère ma demande, qui est une demande de bon sens et de bonne gestion de la Ville, que ces dossiers ne soient pas présentés ; on a le temps, le promoteur a le temps d'attendre une décision de la Ville avant de faire quoi que ce soit et qu'on ait des éléments complémentaires.

Quand on traite un dossier, on a tous les éléments ; ce soir, nous n'avons pas tous les éléments, je le déplore.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Quelle lassitude dans votre voix... C'est dur !

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis d'accord avec vous.

M. le Maire

C'est vrai, vous avez raison.

M. Macé

Il faut faire autre chose ; si cela ne vous convient pas, il faut vraiment faire autre chose.

M^{me} Juvin-Marleix

On écoute M. Conway.

M. le Maire

Oui, mais les Garennois ont préféré que ce soit moi plutôt que vous, je n'y peux rien.

M. Macé

Progressivement, ils sont en train de changer. Attendez dans six semaines !

M. le Maire

Il y a une élection municipale dans six semaines ?

M. Macé

Les cantonales. Cela aura une signification.

Vous soutenez bien une candidate ? Il y aura une signification donnée.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur Hervo, vous dites, en parlant du mur de soutènement, que de l'autre côté, c'est plus dur, à cause du mur qui soutient l'immeuble au-dessus. Mon propos ce soir, c'est ce mur de soutènement qu'on refait, si on ne se pose pas la question maintenant, le jour où on va se poser la question de l'accessibilité, le mur de soutènement deviendra une contrainte.

Je ne suis pas sûr qu'en y réfléchissant maintenant, on pourra intégrer un accès plus facile, etc., je n'en sais rien, je ne suis pas architecte, mais ce qui est sûr, c'est qu'en le faisant sans se poser la question, on le transforme pour le futur architecte qui va réfléchir à la question en une donnée qui est installée.

La deuxième chose, vous disiez : « *Je comprends que vous découvriez* » ; non, je ne découvre pas ce problème d'accessibilité, simplement, je n'avais pas à l'esprit que c'était une occasion, éventuellement, de régler cette question-là. C'est dans ce sens-là...

Les idées géniales, je pense qu'elles ne courent pas les rues ; généralement, c'est une construction commune.

Ce mur de soutènement que je vois, j'avais cru que c'étaient des vraies arches, et donc c'est un trompe-l'œil, ce qui est mis là ? Quand M. Juvin dit qu'il ne s'agit que d'un mur de soutènement... Il n'y a pas d'accès parking ?

M. le Maire

Si, justement.

L'objet principal...

M. Conway

Je finis, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Allez-y et je vous répondrai.

M. Conway

Là-dessus, contrairement à ce que vous dites, il ne s'agit pas simplement d'un mur de soutènement point final, il s'agit d'un mur de soutènement dans le cadre d'une opération immobilière qui est citée au-dessus, qui impacte la place et qui permettrait éventuellement, je n'en sais rien, d'avoir une piste pour l'accessibilité de l'avenue Conté.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Vous dites que vous êtes demandeurs d'idées ; nous, nous sommes demandeurs de temps.

M. le Maire

Le projet sur lequel nous parlons ce soir n'est pas celui qui est évoqué par l'opposition, qui mélange deux sujets. Là, nous parlons du déclassement et de la vente d'un mur.

Il ne reste pas moins que la question de l'aménagement de la place est une question clef.

Vous demandez du temps ; je veux bien vous en donner. Les membres du Conseil Municipal savent qu'on en parle depuis 2003, de cette question de l'accessibilité, de ce problème infiniment complexe de l'escalier.

Nous parlerons de cette question de l'accessibilité, de sa possibilité ou non de le régler, d'ailleurs – peut-être est-ce techniquement impossible – en temps utiles, quand on présentera un projet qui aura été étudié et débattu d'aménagement de la place.

Là, le sujet n'est que sur le mur de soutènement. En fait, l'objectif est de savoir si, oui ou non, nous voulons laisser les automobiles qui se garent sous l'immeuble entrer par la place de la gare. C'est cela la question et ce n'est que cela. Elle est fondamentale d'ailleurs, parce que si nous n'autorisons pas, eh bien, le promoteur fera son immeuble, parce que, de toute façon, il est chez lui, et il fera rentrer les voitures par la rue Conté. La difficulté est là. Conté est une impasse que vous connaissez, petite, étroite, mal fichue, c'est l'histoire, et pas du tout adaptée à un flux de voitures d'une quarantaine de voitures qui viendraient se garer là. On a intérêt à les faire passer, me semble-t-il, devant la gare ; c'est plus fluide. C'est la question qu'il faut résoudre ce soir.

Ensuite, comment aménage-t-on la place ? C'est un sujet très important, mais ce n'est pas la première fois qu'on en parle ici, cela fait des années qu'on se gratte la tête et que personne n'a eu l'idée géniale. On a échangé plusieurs fois, on a eu de très longs débats ici déjà ; ceux qui étaient là au dernier mandat s'en souviennent.

Je vous avoue très humblement qu'on a tout imaginé ; on a imaginé une rampe, mais les architectes nous montrent que ce n'est plus une rampe, il n'y a pas assez de place pour avoir moins de 5 %, l'ascenseur ; les uns et les autres, pour ceux qui connaissent l'ascenseur qui est situé à 10 mètres à la gare, peuvent constater qu'il est souvent en panne, alors même qu'il est dans l'enceinte surveillée de la gare ; il est vandalisé, il est mal mené par les utilisateurs. Le même sur la voie publique, c'est un truc à ce que cela ne marche jamais. Cela ne marche pas du côté de la gare ; je ne vois pas par quel miracle cela se mettrait à marcher.

Admettons, je suis prêt à parler de tout, mais ce n'est pas le sujet ce soir ; ce soir, on parle des trois délibérations et c'est tout ; il n'y a pas à en faire des tonnes. Voulez-vous voir les voitures passer par Conté ou par la place de la gare ? C'est la question à laquelle il faut répondre. Si on répond : « la gare », il faut s'en donner les moyens réglementaires que je vous ai cités à travers les trois délibérations.

Monsieur Conway, on a beaucoup parlé, vous avez eu la parole largement. Nous allons donc passer au vote.

M. Conway

C'est vrai.

Monsieur le Maire, juste pour vous faire remarquer que mes interventions sont plus courtes que les vôtres en termes de temps.

M. le Maire

Monsieur Conway, pardonnez-moi, mais il n'y a pas que vous ici, je réponds à tout le monde, y compris à M. Macé ; c'est pour cela que je suis un peu plus long que vous.

M. Conway

Je dis juste une chose. Quand vous dites que le problème d'accessibilité de la place, ce n'est pas le problème ce soir avec l'accession de flux...

M. le Maire

Ce n'est pas la question principale.

M. Conway

Vous dites que la question principale est de savoir par où on va faire accéder les voitures...

M. le Maire

Absolument ! Vous avez raison

M. Conway

... et vous dites que si le promoteur, on ne lui accorde pas le mur de soutènement, il fera accéder par l'avenue de Conté...

M. le Maire

Bien sûr !

M. Conway

... mais c'est un gros mensonge, Monsieur Juvin !

M. le Maire

Ah bon !

M. Conway

Pour la simple raison que le promoteur a besoin de refaire ce mur de soutènement, cela facilite son histoire...

M. le Maire

Monsieur Conway, cela facilite son travail, mais il peut tout à fait refaire son immeuble, il se recule de 50 centimètres derrière et le fait sans aucune difficulté. Le promoteur, il construit, il coule du béton, il sait faire.

Nous avons intérêt à être partie prenante dans l'affaire. Sinon, il va le faire son immeuble...

Je pense qu'on a intérêt à la fois à verrouiller l'affaire du parking et les flux d'automobiles et aussi, et ce n'est pas une petite affaire, personne n'en a parlé dans les débats, parce que c'est vrai que c'est un peu plus complexe, la convention de cour commune réciproque ; c'est un élément extrêmement important. Dans cette affaire, on permet à la Ville d'utiliser... Vous savez, c'est le petit bout de terrain sur lequel il y a ce petit bar qui est sur l'Arrivée quand on remonte sur la gauche, c'est la

pointe. Ce sont des terrains quand même très mal fichus, vous voyez comment c'est fait, il y a des parcelles qui font 20 mètres carrés.

On va passer au vote...

(M. Ranji demande la parole.)

Non, Monsieur Ranji, c'est bon, je vous remercie. Vous avez pris la parole...

M. Ranji

J'ai une question... Je ne suis pas intervenu sur ce point...

M. le Maire

Vous n'êtes pas intervenu sur ce point ?

M. Ranji

Non.

M. le Maire

Cela nous manque ! Allez-y !

M. Ranji

Je savais bien que cela allait vous manquer, mon intervention ; je vais faire très court, je vous rassure.

En fait, vous nous dites que cela ne concerne que l'entrée du parking, donc en dessous de l'immeuble en question, sauf que, je suis désolé, j'ai un plan sous mes yeux, qu'est-ce que je vois ? Je vois que cela va jusqu'au mur qui va jusqu'à l'auto-école et finalement, cela a des conséquences.

M. Hervo

Pas du tout !

M. le Maire

Monsieur Ranji, lisez vos dossiers avant de venir !

M. Ranji

Attendez, je vois le dessin ! C'est vous qui l'avez fait, ce n'est pas moi !

M. le Maire

Monsieur Ranji, lisez vos dossiers !

M. Ranji

Il y a un dossier très bien, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

C'est que vous ne l'avez pas lu.

M. Ranji

Cela a quand même des conséquences : actuellement, il doit y avoir, de tête, cinq ou six places de parking qui ne seront plus. Là, encore une fois, cela demande la concertation...

M. le Maire

Monsieur Ranji, cela n'a rien à voir.

M. Ranji

Mais si, cela a à voir, parce que c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui !

M. le Maire

Monsieur Ranji, lisez les dossiers avant de venir en Conseil Municipal. Vous verrez que ce sera plus facile.

M. Ranji

Encore une fois, la condescendance, ce n'est pas ce qui vous réussit.

M. le Maire

Ce n'est pas cela, mais vous ne parlez pas du bon sujet.

M. Ranji

Mais si, je parle du bon sujet, Monsieur, parce que là, vous nous proposez...

M. le Maire

Mais non...

M. Ranji

Juste derrière vous, on a une photo virtuelle, sur laquelle on voit un escalier qui n'est pas celui qu'il y a aujourd'hui. Encore une fois, par rapport à la question de l'accessibilité, vous nous proposez un escalier, je suis désolée, les personnes handicapées, cet escalier, elles ne pourront pas l'emprunter.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je ne propose pas d'escalier ; lisez la délibération, ce n'est pas le sujet !

M. Ranji

Je suis d'accord... Mais alors pourquoi vous nous présentez cela ?

M. le Maire

C'est pour vous faire comprendre l'objet futur auquel on pourrait aboutir après avoir aussi travaillé sur la place, mais ce n'est pas le sujet. Dans les trois délibérations, il n'y a sûrement même pas le mot « escalier » : je crois qu'il ne doit pas y être.

Pardonnez-moi, Monsieur Ranji, mais lisez le dossier avant de discuter au Conseil Municipal ! C'est mieux.

On passe au vote sur le point 5.4.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS..

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY

5.5 - Institution de servitudes de cour commune réciproques sur les parcelles cadastrées section F 28 et 29 appartenant à la Ville et section F 27 et F 140 appartenant à la SCI du 2, avenue Conté. Acquisition et vente de ces dernières.

M. le Maire

Pour le 5.5, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS..

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY

5.6 - Autorisation de déposer un permis de démolir et un permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section F 26P et 24P.

M. le Maire

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS..

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY

5.7 - Délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé à l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) pour le nouveau périmètre d'intervention « République-Georges ».

M. le Maire

Monsieur Hervo, de nouveau, en pleine forme !

M. Hervo

Mes chers collègues, je fais très court, vous vous souvenez que nous avons confié à l'EPF 92, l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine, le soin d'acquérir des parcelles sur un secteur du boulevard de la République sur lequel la Ville possédait déjà un certain nombre de parcelles à l'occasion de la mise en vente d'un ensemble immobilier.

Sur le plan que vous avez sous les yeux – j'avais souhaité qu'il soit mis en couleur, mais notre dessinateur, étant souffrant aujourd'hui, n'a pas pu préciser les plans, donc ce n'est pas d'une grande lisibilité – je rappelle que les parcelles 60, 61, 62 et 23 sont des parcelles acquises il y a fort longtemps par la Ville et qui ne comportent plus aucune construction, la parcelle 65 a été acquise par l'Établissement public foncier et la parcelle 64 reste à acquérir.

Je vous propose, ce soir, de déléguer sur ces parcelles, comme cela a été fait pour les autres parcelles pour lesquelles nous avons une convention avec l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine, le droit de préemption urbain, de manière à mener à bien cette opération qui, je le rappelle, et cela va plaire à M. Macé, vise à réaliser du logement social.

M. le Maire

Merci.

Non, cela ne va pas plaire à M. Macé, cela va plaire à tout le monde, Monsieur Hervo !

M. Hervo

Il va bien trouver une critique à apporter à la chose.

M. le Maire

Monsieur Hervo, non seulement cela ne va pas plaire à M. Macé mais cela va plaire à tout le monde et c'est aussi la preuve que quand on raconte que la Ville de La Garenne-Colombes ne construit pas de logements, ni sociaux... c'est une erreur ; ce n'est pas une erreur, c'est un mensonge.

Est-ce que vous avez des observations sur ce point-là ? Évidemment, quand on fait des logements sociaux, on n'en parle pas, c'est embêtant.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

On avait posé la question au moment du vote du projet ; qu'en est-il au niveau du lot 64 ? Vous dites que c'est en cours d'acquisition ; on en est à quel stade ?

M. Hervo

L'Établissement public foncier est en discussion ; je ne saurai pas dire de façon précise où en sont les choses ce soir, je ne sais pas, je n'en sais rien. Je ne sais pas vous dire où en est l'état des contacts avec le propriétaire.

M. le Maire

Très bien. Merci.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

Très bien ! Vous voyez que finalement, c'est formidable ! Quand on ne parle pas de logement social, on nous accuse de ne pas en parler, mais quand on fait du logement social, plus personne ne parle.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Si vous voulez qu'on parle...

M. le Maire

Allez-y !

M. Fouliard

Attendez, il faut être sérieux !

M. le Maire

Celui-là revient souvent !

M. Fouliard

Si vous voulez qu'on vous rappelle que vous êtes à 10 % de logements sociaux sur La Garenne-Colombes, on le fait...

M. le Maire

Vous savez, vous pouvez expliquer sans vous énerver, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Si on râle, on n'est pas dans notre rôle et si on se tait, on n'est pas dans notre rôle. Vous faites du logement social, c'est très bien ! On vous encourage. C'est comme le quotient familial, continuez sur cette voie, vous en avez encore sous le pied, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Vous voyez que vous pouvez être aimable malgré vous !

On va passer au vote.

C'est incroyable qu'on ne puisse pas avoir un débat serein. C'est curieux, cette habitude. C'est comme cela, cela doit être la nouvelle génération d'élus...

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Je vous remercie. C'est touchant !

5.8 - ZAC des Champs-Philippe - démolition de la propriété sise 68, rue des Champs-Philippe.

M. le Maire

Monsieur Pouilly ?

M. Pouilly

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville et la SEM 92 détiennent à elles deux la pleine propriété du bâtiment sis 68, rue des Champs-Philippe et cadastré section D n° 45.

Ce bien est situé dans le périmètre de la ZAC des Champs-Philippe arrêté lors du Conseil Municipal du 2 mars 2006.

Aux termes du programme de cette opération, approuvé le 21 décembre 2006, il est prévu la création d'un espace vert public reliant la rue des Champs-Philippe à la rue Bonnin.

L'article 2 c) de la convention publique d'aménagement stipule que c'est à la SEM 92, en sa qualité d'aménageur, d'effectuer l'ensemble des travaux de démolition.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser la SEM 92 à déposer un permis de démolir pour le bien sis 68, rue des Champs-Philippe et cadastré section D n° 45.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Pouilly.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

En ce qui concerne votre proposition de démolition du 68, rue des Champs-Philippe, évidemment, la question qui vient tout de suite, quand on sait que la Croix Rouge occupe une partie de cet immeuble, en particulier au rez-de-chaussée... Je rappelle que je vous avais interrogé sur le devenir du local Croix Rouge, que le projet qui était envisagé n'était pas totalement abouti, de relogement. Je reposerai évidemment ce soir la même question : où en est-on du projet de relogement de la Croix-Rouge ? À quel endroit ? Puisqu'on passe déjà au stade de la démolition, d'une demande de démolition, donc où en est-on sur le relogement de la Croix Rouge ? Quel projet avez-vous, à quel endroit, dans quel délai ?

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Dans quel délai ? Avant la démolition du 68, rue des Champs-Philippe.

Actuellement, il y a un ou deux locaux qui sont imaginés, on est en train de discuter avec la Croix-Rouge pour trouver quelque chose. Il faut qu'ils aient de la place, que ce soit propre, qu'ils puissent garer leur camion, parce qu'il faut que le camion soit sécurisé. On est en train de chercher, on devrait trouver assez rapidement. On a deux ou trois pistes ; quand on aura une idée un peu plus précise, je vous en reparlerai.

Pas d'autres questions ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Vous voulez laisser la Croix Rouge dedans ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

Je vous remercie.

Merci pour la Croix Rouge qui va connaître, j'espère, une évolution qu'elle mérite bien.

Bâtiments

5.9 - Autorisation donnée à Monsieur Nicolas Bernardé de déposer un permis de construire sur l'ouvrage public communal sis 11, rue de Châteaudun cadastré L 125 (Immeuble la Belle Époque).

M. le Maire

Monsieur De Boutray ?

M. De Boutray

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter un très beau projet en ce qui concerne le devenir de la Belle Époque. Une personne va s'installer pour ouvrir une école de formation culinaire, particulièrement en pâtisserie.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais en mars 2004, nous avons acquis cette parcelle. La Belle Époque, sur une parcelle de 221 mètres carrés, comprend un immeuble composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'une cour.

Le 10 juillet, par délibération du Conseil Municipal, nous avons accepté de désaffecter le bâtiment. Cet immeuble, initialement, était prévu pour y mettre un équipement public culturel. On a fait une consultation, à la suite de cela, au travers d'annonces qu'on a passées dans *Le Parisien*, pour mettre ce bien en location.

Une consultation a été faite cet été, on a ouvert les résultats au mois de septembre et nous avons eu un candidat qui s'appelle M. Bernardé, qui est un meilleur ouvrier de France, qui s'est présenté à nous avec un dossier tout à fait acceptable, qui correspondait parfaitement au cahier des charges qui était fixé.

Il nous demande aujourd'hui de déposer un permis de construire sur la base d'une légère réfection de la façade principale extérieure, d'un réaménagement de l'intérieur et d'un changement de destination du premier étage. Je ne sais pas si on voit de... On ne voit pas de visuel.

L'idée du projet de réaménagement extérieur de la Belle Époque est vraiment de rester dans l'image du bâtiment. Il va mettre des stores et une enseigne ; on va rester totalement dans le même esprit que ce qu'il est actuellement.

Au rez-de-chaussée, il y aura un laboratoire, une pièce pour la dégustation et un espace de vente. Le rez-de-chaussée sera également accessible pour les personnes à mobilité...

(Projection des plans de M. Bernardé.)

Vous voyez là la façade extérieure, donc vous voyez que, globalement, on ne change pas grand-chose par rapport à ce qui est aujourd'hui en place.

Sur les plans de l'intérieur, vous voyez qu'au rez-de-chaussée, on aura une surface de vente avec un espace laboratoire ; la partie accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera à ce niveau-là. Elles pourront donc également prendre des cours de cuisine au rez-de-chaussée.

Au premier étage, vous avez un laboratoire avec des postes de travail et des apprentis qui seront là sous la direction de M. Bernardé, le meilleur ouvrier de France.

Au deuxième étage, on va recréer des logements, quelques chambres, de façon à pouvoir y loger soit les apprentis, soit tous types de personnes qui pourraient être amenés à louer ces espaces.

Le projet est consultable. J'imagine que vous l'avez consulté en mairie.

Il nous demande très clairement l'autorisation de pouvoir déposer un permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette décision et la réalisation d'un projet comprenant un commerce, une école de formation à la pâtisserie et des logements.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ce très joli projet ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Merci.

S'agissant de cet immeuble que vous nous proposez, je tiens à rappeler que par rapport à cet immeuble, il s'agit d'une erreur de gestion de votre part, s'agissant du cas de la Médiathèque, car, à l'époque, la Médiathèque devait se trouver dans cet immeuble.

À l'époque, au Conseil Municipal du mois de juillet dernier, vous me parliez déjà de l'école de formation en pâtisserie. Depuis, on constate simplement qu'il n'y a pas eu de concertation. Vous avez eu une proposition, vous n'avez pas cherché à savoir s'il y avait autre chose, quelque chose ailleurs.

En plus, je tiens à le préciser encore une fois, rappelons-le, il y a quand même 900 demandes de logement social à La Garenne-Colombes et, encore une fois, il s'agit d'un manque de volonté politique en matière de solidarité, surtout dans ce quartier qui manque cruellement de logement social, alors que, je le rappelle encore une fois, la Ville est bien loin des 20 % de logements sociaux requis par la loi.

Merci.

M. le Maire

Merci.

Quelle est votre question, Monsieur Ranji ? Vous avez une question ou...

M. Ranji

C'était une remarque.

M. le Maire

D'accord... Vous n'avez pas de question, en fait, ou une proposition.

M. Ranji

Je m'exprime à l'oral, mais il y a un point en fait. Simplement, ce n'est pas un point d'interrogation.

M. le Maire

La proposition est de faire des logements sociaux à la place de l'école ; c'est cela ?

M. Ranji

Mais pourquoi pas ? Je vous y invite !

Tout à l'heure, Vincent Fouliard l'a rappelé, il n'y a que 10 % de logements sociaux à La Garenne-Colombes ; pour être simplement au niveau de la loi, il en faudrait le double.

Aujourd'hui, on sait que par votre manque de volonté politique, pour ne pas dire votre lâcheté politique à vouloir faire du logement social...

On le voit, quand on veut, on peut, et l'argument que vous utilisez assez souvent qui consiste à dire qu'il n'y a pas de foncier à La Garenne-Colombes, on le voit, quand on veut trouver du foncier, on le trouve. Voilà !

M. le Maire

Monsieur De Boutray ?

M. De Boutray

Quand vous dites qu'on n'a pas cherché, il y a une consultation, une procédure totalement claire et transparente qui a été faite. Il y a eu des dépôts d'annonces sur le site de la Ville et sur *Le Parisien* le 23 août ; cela ne peut pas être plus clair que cela.

On a eu une proposition qui était de M. Bernardé, sur laquelle on a été jusqu'au bout. On a arrêté cette consultation le 17 septembre et de fin septembre jusqu'à ce jour, on a travaillé sur ce dossier, on a eu de nombreuses réunions avec lui, de façon à revoir, remettre au point le bail, etc., de façon à l'accompagner tout doucement vers une signature de bail qui devrait intervenir dans les mois qui viennent.

La consultation était totalement transparente ; si vous aviez, à ce moment-là, des candidats à nous proposer, vous n'aviez qu'à largement nous les proposer.

(M. Ranji demande la parole.)

Je finis.

Deuxième point, vous connaissez bien cet endroit, j'imagine, vous voyez que cela se situe dans un secteur qui est ce qu'il est, ce projet est un projet structurant pour le quartier et, à terme, peut-être que si on envisage de revoir l'ensemble de cette place, l'acquisition de cette école va complètement s'intégrer dans la dynamique du commerce de proximité, dans la dynamique de la place et aussi par rapport aux riverains. Je crois qu'aujourd'hui, cette extension avec cette école ne pourra être qu'un plus.

Certes, on aurait pu faire des logements sociaux, mais là, on a pris, effectivement, le choix, d'y mettre un commerce qui sera suffisamment attractif et attirant pour les Garennois.

Globalement, voilà le projet.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Ranji, vous vouliez la parole de nouveau, je crois ?

M. Ranji

Très rapidement.

Encore une fois, c'est quand même très inquiétant, c'est en face du parking de l'église, je ne veux pas changer de sujet du tout, mais quand, à un moment donné, on présente un dossier et qu'on n'a qu'une seule réponse, c'est peut-être que le dossier est mal ficelé, tout simplement.

M. De Boutray

Je n'en suis pas si convaincu que vous. J'ai vu le dossier, j'ai vu la proposition, je peux vous dire que si, aujourd'hui, nous avons ce candidat... On a peut-être eu d'autres approches téléphoniques qui sont peut-être passées en dehors de la procédure de la consultation, je peux vous dire qu'on a eu d'autres propositions, mais le dossier, si ces gens arrivent ici, c'est qu'il y a plusieurs motivations : la Médiathèque, le parking, l'attractivité de la place, les commerces à proximité, le marché... Tout cela fait qu'aujourd'hui, il n'y a aucun élément bloquant... C'est vrai qu'on a eu une seule réponse, mais si vous voulez, aujourd'hui, je ne vois vraiment pas pourquoi vous faites ce type d'allusion ; vous avez peut-être des idées de commerçants à nous proposer ?

M^{me} Mangeard

Si c'est un bon projet... Il suffit d'en avoir un si c'est le bon ; pourquoi en avoir 10 ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous vouliez la parole ?

M. Macé

Oui.

La question, ce soir, qui nous est posée n'est pas : est-ce que c'est un bon projet, est-ce que c'est intéressant ou non d'avoir une école de pâtisserie ?

M. le Maire

Un peu quand même !

M. Macé

Cela peut évidemment être intéressant pour la ville.

M^{me} Mangeard

Oui, je trouve.

M. Macé

Donc la question qui nous est posée n'est pas celle-ci ; la question qui nous est posée est : quel aménagement voulons-nous à cet endroit-là ?

Je rappelle que – vous allez encore protester – par votre mauvaise gestion du dossier Médiathèque, c'est le jeu des sept erreurs, comme je l'ai toujours dit, et on insistera toujours, quand on verra le coût global, on va un peu rire, mais jaune, et ce sont les Garennois qui ne vont pas apprécier combien aura coûté une Médiathèque à La Garenne-Colombes, pourtant fort utile, ce que je vous ai toujours dit et que je maintiendrai...

La question qui doit être posée est : qu'est-ce qu'on fait en termes d'aménagement global sur ce secteur-là ? Pourquoi je dis « global » ?

Je rappelle qu'une autre parcelle a été achetée par la Ville à l'époque, la fameuse parcelle consorts Gable, pour ceux qui étaient au Conseil Municipal, où vous avez été obligés de la transformer en parking en attendant d'avoir la modification du PLU, tout un tour de passe-passe magique vu que le permis avait été annulé. Cette parcelle-là, quand on regarde bien, qu'est-ce qu'on va en faire à un moment donné, quel aménagement va-t-on avoir, comment va-t-on intégrer ces deux parcelles dans ce quartier où

on a des opportunités évidemment structurantes avec la réalisation de la Médiathèque et pourquoi on ne réfléchit pas globalement ? Pourquoi a-t-on une impression encore d'un coup à la petite semaine, d'aucune vision globale de l'aménagement de ce quartier ?

Demain – quand je dis « demain », c'est dans quelques mois, peut-être dans quelques années –, vous allez vous interroger après sur la parcelle Gable à côté et dire : « *qu'est-ce qu'on va faire maintenant ?* », tandis que vous aurez donné un accord sur ce projet, au demeurant fort sympathique, pourquoi pas intéressant ? D'un autre côté, que va-t-on faire à côté après ?

L'intérêt aujourd'hui de la réflexion à avoir et de voir si ce projet est justement intéressant, c'est : quel aménagement on veut avoir sur les deux parcelles ? Je rappelle que vous avez acheté deux parcelles pour la Médiathèque, sauf qu'elles ne sont pas utiles à cet endroit-là. Qu'est-ce qu'on fait demain ? On sait très bien qu'il faudra s'interroger.

Sur cette réponse-là, qu'est-ce que vous nous répondez en termes d'aménagement ? On pourrait avoir cette école totalement en rez-de-chaussée sur les deux parcelles ; cela ne poserait aucun souci.

On ne voit pas pourquoi il y a une interrogation et une réflexion menée uniquement sur cette parcelle, tandis qu'à côté, on est propriétaire ; qu'est-ce qu'on fait à côté ? C'est la question qui est tout simplement posée. Ce n'est pas une remise en cause du projet...

Il n'y a peut-être eu qu'une réponse, c'est peut-être dommage, parce que je suis toujours un ardent défenseur de plusieurs réponses quand on interroge ; après, vous n'y êtes pour rien, s'il n'y a qu'une réponse, il n'y a certainement eu qu'une réponse, mais qu'est-ce qu'on fait globalement sur cet aménagement ? Là, on a l'impression qu'il y a une réflexion menée, on a trouvé quelqu'un – ouf, on a trouvé quelqu'un –, c'est bien, mais, demain, qu'est-ce qu'on va faire sur le restant ? C'est comme cela qu'il faut réfléchir ! On ne va pas dire après, demain : « *on ne sait pas* » ou « *on vendra cette parcelle pour faire on ne sait quoi* », et là, on perdra une opportunité d'une réflexion globale et on perdra une opportunité d'une réflexion de deux parcelles qui peuvent être intéressantes quand on connaît, pour rejoindre ce que mes collègues ont dit, des difficultés de logement pour les Garennois.

On est aussi dans une réalité d'une possibilité foncière ; de quelle manière on l'utilise au mieux ?

Surtout que quand je vois la photo qui nous est présentée, on n'est qu'en R+2. Il y a d'autres possibilités aussi... Je rappelle que sur le terrain avenue Conté, c'est R+4 plus combles. On a des possibilités ; que fait-on ?

Je voudrais des réponses précises sur ces questions d'aménagement.

M. le Maire

Monsieur De Boutray, vous voulez répondre sur le choix ?

M. De Boutray

Vous savez, c'est comme tout... Tout à l'heure, vous avez contesté l'autre projet de l'immeuble précédemment, il y avait effectivement une histoire d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Certes...

Aujourd'hui, on a un projet qui est complètement cohérent et structurant pour le quartier. Au lieu de le valoriser et de dire que c'est vraiment quelque chose de bien, que c'est quelque chose qui va être une véritable plus-value, vous allez voir effectivement ce qui se passe à côté, mais ce qui se passe à côté, il y aura automatiquement, à un moment ou à un autre... Des réflexions sont faites à ce niveau-là, mais, à un moment ou à un autre, il y aura une extension de la Belle Époque. Je crois qu'il faut que cette personne s'installe, que les travaux soient faits et, ensuite, dans un deuxième temps, naturellement... Vous savez, un commerce attire automatiquement un autre. Il est vrai que c'est une zone un peu neutre en termes de commerces ; peut-être, je n'en sais rien, je ne sais pas exactement les projets qu'il y a sur cette parcelle-là, mais...

M. le Maire

Attendez, les amis, les uns et les autres, je vous rappelle deux ou trois faits un peu brutaux, têtus.

Premièrement, la Belle Époque, c'est R+2 ; M. Macé dit : « *il faut avoir une réflexion après tout R+2* » ; je ne saisis pas ; qu'est-ce que vous voulez dire ?

M. Macé

Il y a bien des possibilités au PLU de construire plus élevé, non ?

M. le Maire

Oui, vous avez raison, mais vous voulez démolir la Belle Époque ?

M. Macé

Est-ce un sujet tabou d'aborder cela ? Est-ce que vous avez fait une étude ?

On a bien détruit d'autres choses...

M. le Maire

Vous voulez démolir la Belle Époque ou pas ?

M. Macé

... sur la ville.

M. le Maire

Donc vous dites que vous pourriez démolir la Belle Époque.

M. Fouliard

Pourquoi pas ?

M. le Maire

Vous avez raison, cela fait partie des...

M. Fouliard

Répondez-moi ! Pourquoi pas ?

M. le Maire

C'est un choix politique. Nous pensons que la Belle Époque ne doit pas être démolie, mais c'est intéressant de noter que pourquoi pas. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Fouliard

C'est une question. Tout à l'heure, vous demandiez à M. Ranji une question ; là, c'est une question : pourquoi pas ? Répondez-moi !

M. le Maire

Parce que c'est un choix politique de dire qu'il faut garder la Belle Époque.

M. Macé

Comme vous avez d'autres choix politiques de laisser le tissu pavillonnaire se démolir.

M. le Maire

J'entends bien que vous n'excluez pas la démolition de la Belle Époque. Eh bien, permettez-moi de vous dire que la majorité municipale n'est pas d'accord avec cette hypothèse.

M. Fouliard

Quand on a démolit les arts martiaux, quand on a démolit la fontaine de la place de Belgique, je pense que la Belle Époque, ce n'est plus un tabou, excusez-moi !

M. le Maire

Excusez-moi, il n'y a pas de tabou, il y a des choix. Notre choix est de ne pas démolir la Belle Époque. Je constate que l'opposition n'exclut pas cette démolition, mais c'est un choix et je ne vous le reproche pas.

M. Fouliard

On n'a pas compris pourquoi, Monsieur le Maire. Si vous nous expliquez pourquoi, peut-être qu'on comprendra. Pourquoi vous ne voulez pas songer deux minutes à l'éventualité d'une démolition de la Belle Époque ? Pourquoi ?

M. le Maire

Parce que nous pensons que ce bâtiment a une qualité architecturale et historique qui finit bien la place. Pas vous ?

M. Fouliard

En pleine cohérence avec la Médiathèque en face, c'est sûr ! En termes de cohérence architecturale, c'est parfait !

M. le Maire

C'est très intéressant ; ce débat est intéressant.

Deuxième point, quand vous dites que les deux parcelles sont contiguës, permettez-moi de vous rappeler deux petits éléments que vous avez sans doute tous oubliés :

- la deuxième parcelle est occupée et pour un long moment, puisqu'elle est occupée par le parking de la Médiathèque ; la parcelle n'est donc pas disponible et ne le sera pas avant des années, probablement.
- par quel miracle, comment comptez-vous joindre les deux parcelles, quand bien même la parcelle ex-Gable était libre, ce qu'elle n'est pas ? Comment pouvez-vous joindre ces deux parcelles, Monsieur Macé ? Vous ne voyez pas une toute petite difficulté ?

M. Macé

Il y a peut-être la cour commune.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Cela se règle, la cour commune ! C'est vrai que vous n'avez pas été très doué pour la régler...

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

Ne dites pas « non », vous ne connaissez pas les dossiers, vous n'étiez pas là à l'époque, certaines d'entre vous, donc ne dites pas « non » ! Ne parlez pas de choses que vous ne connaissez pas !

À un moment donné, un peu de décence ! Vous ne connaissez pas le dossier, donc taisez-vous ! C'est la moindre des choses.

M. Graux

Ce serait bien de faire la même chose dans votre équipe !

M. Macé

Monsieur Graux, je vais dire comme d'autres, continuez à dormir ! On ne vous a pas entendu jusqu'à maintenant, vous pouvez continuer, il n'y a pas de souci !

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Monsieur Macé, c'est de la méchanceté idiote !

M. Macé

C'est la réalité ! On ne l'a pas entendu jusqu'à maintenant... M. Graux n'a peut-être rien à dire ; je le constate...

M. le Maire

Ne dites pas aux gens de se taire, Monsieur Macé ! Si vous étiez Maire, vous diriez aux gens de se taire ? Mon Dieu !

Dans cette affaire, la majorité vous présente un projet qui a été excellemment présenté par Ghislain, qui consiste à conserver la Belle Époque, parce que nous pensons que c'est un bâtiment qu'il faut conserver. D'ailleurs, nous allons veiller y compris à voir comment conserver un certain nombre d'éléments architecturaux de ce bâtiment.

Le deuxième point consiste à dire que ce bâtiment, il faut le faire vivre. Il y a un tissu commercial qui est assez intéressant et cette académie, école, appelez-la comme vous voulez, culinaire est une bonne idée et on voit très bien qu'elle puisse même travailler en collaboration avec la Médiathèque. Il y a des projets intéressants à faire et je pense qu'il faut s'en féliciter.

C'est une activité que nous n'avons pas à La Garenne-Colombes ; il y a eu, dans le passé, des tentatives de monter des opérations similaires qui n'ont malheureusement pas été suivies d'effets. Il y a quelqu'un qui prend un risque financier, parce qu'il y a un vrai risque, je crois qu'il faut l'en féliciter.

Le contrat qui est passé avec la Ville de La Garenne-Colombes fait que nous allons toucher un loyer tout à fait acceptable. Je vous rappelle que le bâtiment n'étant pas vraiment en bon état, ce bâtiment sera également rénové aux frais du preneur. *In fine*, c'est gagnant-gagnant.

Enfin, sur l'hypothèse d'y faire des logements sociaux, c'est une hypothèse aussi, c'est vrai, on peut aussi y faire des logements sociaux, mais ce n'est pas le projet que nous avons retenu. Il y aura deux logements au dernier étage, n'est-ce pas, Monsieur De Boutray ? Ces deux logements pourraient être à la disposition, nous a dit le loueur, de gens qui travailleront dans cette société qui est une académie culinaire.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Conway, oui, l'académie culinaire ?

M. Conway

Vous avez tendance à généraliser, quand vous disiez : « *L'opposition n'exclut pas la démolition* »...

M. le Maire

Pas vous, pardon ! Vous avez été silencieux...

M. Conway

Vous avez l'habitude de voir la pluralité des choses.

M. le Maire

Pardonnez-moi, mais peut-être que je ne vous considère pas dans l'opposition... C'est peut-être cela... Je ne veux pas vous causer des soucis.

M. Conway

Je suis dans l'opposition, puisque je vote contre le budget, mais je suis une opposition.

M. le Maire

D'accord...

M. Conway

Je voulais dire que, pour moi, ce projet est vraiment un très beau projet. Quand je l'ai vu, je me suis dit... J'étais un peu surpris qu'il n'y ait qu'une candidature, j'étais un peu surpris que cela ait été lancé pendant l'été, mais je vais revenir dessus...

Je retrouve un peu la même démarche de la Médiathèque sans parking, du parking place de la Liberté, de la rue Voltaire où on supprime des places après l'aménagement de la place, avec des votes qui s'enfilent et où le Conseil vote la Médiathèque sans parking sans avoir conscience que cela engage la nécessité d'avoir un parking sur la place, que cela engage le fait qu'on ne parle pas du tout de l'aménagement de la place qui aura lieu après, etc.

Là, c'est un peu la même chose.

Vous dites ce soir : « *Ce débat est intéressant* », mais ce que je regrette, c'est qu'on prend à nouveau le problème à l'envers, c'est-à-dire que le débat aurait dû avoir lieu au moment de lancer l'appel d'offres. Évidemment, si vous lancez un appel d'offres par le responsable du commerce de proximité pour obtenir une réponse d'un commerçant, vous aurez un commerçant dans ce projet.

Le débat de ce soir aurait dû avoir lieu avant, en disant : « *Voilà, nous, majorité, ce qu'on a comme projet ; qu'est-ce que vous en pensez ?* » ; c'est avant de lancer l'appel d'offres que cela aurait dû avoir lieu et pas ce soir, parce que ce soir, on se retrouve face à un projet... Franchement, il est beau, il y a un meilleur ouvrier de France...

M. le Maire

Où est le problème ?

M. Conway

Par rapport à cela, vous enfermez le choix après avoir pris des options tout seul dans votre coin comme un grand.

Vous disiez que le loyer était très acceptable ; moi, j'ai eu communication... j'ai consulté des dossiers et je n'ai trouvé nulle part trace du montant de ce loyer. J'ai donc deux questions : pouvez-vous me rappeler quel était le prix d'achat en 2004 et quel est le montant des loyers ?

M. De Boutray

Le loyer, à ce jour, a été défini à 50 000 euros annuels, ce qui le met au prix du mètre carré par an à 142,45 euros.

M. Conway

Et le prix d'achat ?

M. le Maire

Ce qui est intéressant, c'est de noter que nous sommes un peu en deçà des loyers qui sont réalisés dans le quartier ; la moyenne est de 196 euros, on est à 142, donc c'est un peu inférieur au prix du marché, mais il tient compte aussi que le preneur va investir 250 000 euros de réfection du bâtiment, donc une somme assez considérable, ce qui fait 712 euros du mètre carré ; si on le lisse par une simple division... C'est plus complexe que cela, mais si on divise sur les neuf ans du bail, on retrouve le prix du marché officiel.

M. Conway

Le prix d'achat ?

M. le Maire

Le prix d'achat, je ne l'ai plus en tête, je vous le communiquerai ; on l'avait passé au Conseil Municipal. Je vais me tromper si je vous le donne...

M. Hervo

C'est vieux.

M. Conway

On se retrouve, en fait, à louer quelque chose qui... Vous évoquez souvent... Je parlais de l'absence de cohérence quand on parlait des DSP et autres approches... Vous dites : « *Ce n'est pas la vocation de la Mairie de s'occuper forcément des crèches, ce n'est pas...* » et, à l'inverse, là, la Ville devient propriétaire d'un commerce qu'elle loue.

(M. le Maire fait un signe de tête négatif.)

Pourquoi ne vous êtes-vous pas posé la question aussi de céder cela ? Ce débat-là n'a pas eu lieu au moment où vous avez fait l'appel d'offres. J'ai vérifié avec mon collègue Vincent Fouliard, *a priori*, ce n'est même pas passé en commission d'appel d'offres. À aucun moment, cela n'a été discuté.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous comprenez que dans cette affaire, notre but est multiple :

- premièrement, aménager et animer la rue et la place ; c'est ce que l'on fait ;
- deuxièmement, amener un acteur économique nouveau qui n'existe pas à La Garenne-Colombes ;
- troisièmement, préserver l'avenir.

En louant ce bâtiment, nous en restons propriétaire par définition et donc, nous pouvons décider dans l'avenir, éventuellement, de le faire muter différemment. Si nous l'avions vendu, nous perdions la main sur cette affaire.

C'est un bâtiment qui, pour des raisons diverses et historiques, tient à cœur de beaucoup de Garennois ; c'est un bâtiment qui n'est pas anodin. Ce bâtiment, nous le gardons et nous ne le remettons pas en vente.

Le jour où il y aura un beau projet, on pourra en discuter, mais aujourd'hui, il n'y a pas de beau projet. Il ne faut donc pas se presser et il faut le mettre en location ; comme cela, on préserve l'avenir.

On va passer au vote, si vous êtes d'accord.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

Vous vous absteniez, Monsieur Conway ? J'avais compris que vous trouviez que c'était un beau projet.

M. Conway

Pour une fois que j'arrive à vous étonner...

M. le Maire

Ce n'est pas cela... Vous dites que c'est un beau projet et vous vous absteniez ; pour que vous votiez pour, cela va être compliqué.

M. Conway

Oui, c'est un beau projet. L'abstention, vous me mettez souvent dans cette obligation-là...

M. le Maire

J'en suis désolé.

M. Conway

... parce que c'est un beau projet, mais...

M. le Maire

Alors votez pour !

M. Conway

... les options, vous avez tout fermé avant d'arriver au vote.

M. le Maire

Très bien.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2010/242 : Contrat de services N° S1002172 MCY des bornes de pointage des écoles.

N° 2010/243 : Avenant N° 3 au marché N° AOO/2007/04 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux.

N° 2010/244 : Avenant N° 4 au marché d'appel d'offres ouvert N° AOO/08/07 - travaux de construction d'une médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 10 électricité.

N° 2010/245 : Contrat de maintenance Opsys pour le système informatique de gestion de la bibliothèque de la Ville - Contrat N° 10.09.043.

N° 2010/246 : Contrat de maintenance des logiciels JVS - contrat N° CL20110101-3995/00.

N° 2010/247 : Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à un spectacle musical pour enfants prévu le jeudi 30 décembre 2010 à l'école élémentaire Voltaire dans le cadre des accueils de loisirs.

N° 2010/248 : Contrat de maintenance Operis pour le progiciel Le Livre Foncier contrat N° 201000361.

N° 2010/249 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences.

N° 2010/250 : Installation d'une benne et de trois places de stationnement pour les véhicules de chantier sur le parking aérien de l'Hôtel de Ville et de deux places de stationnement dans le parking en sous-sol de l'Hôtel de Ville intervenant sur la mise aux normes des ascenseurs de l'hôtel de ville de La Garenne-Colombes.

N° 2011/001 : Contrat avec la société Swank Films Distribution pour la location de deux DVD du vendredi 28 au dimanche 30 janvier 2011 au Foyer des Arts et Loisirs - La Garenne-Colombes.

N° 2011/002 : Contrat avec M. Serge Ritzenthaler pour la programmation d'une conférence audiovisuelle prévue en deux séances le vendredi 13 mai 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.

N° 2011/003 : Contrat avec M. Didier Faget pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 4 février 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.

N° 2011/004 : Marché à procédure adaptée : service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes – lot N° 1 : réception des vœux du Maire.

N° 2011/005 : Marché d'entretien et de maintenance des alarmes anti-intrusion des installations de vidéosurveillance et des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments communaux – lot 1 entretien et maintenance des alarmes anti-intrusion, des installations de vidéosurveillance et des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments communaux.

N° 2011/006 : Avenant N° 1 au marché à procédure adaptée relatif à la réfection du bloc sanitaire du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2011/007 : Marché d'entretien et de maintenance du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux.

N° 2011/008 : Marché de location de barnums et fourniture de matériel de réception à l'occasion des vœux du Maire 2011.

N° 2011/009 : Marché de maintenance des systèmes de chauffage et de ventilation de la piscine municipale.

N° 2011/010 : Marché à procédure adaptée : service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes – lot N° 2 réception pour les vœux du maire au personnel communal.

N° 2011/011 : Contrat avec l'association « Les Petits Débrouillards » pour la programmation de deux ateliers intitulés « quand la chimie devient magie » prévus dans le cadre du festival départemental La science se livre, le samedi 22 janvier 2011 au foyer des arts et loisirs.

N° 2011/012 : Contrat avec l'association « La Boite à musiques » pour l'organisation d'un concert.

N° 2011/013 : Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche relative à l'organisation d'un séjour de ski à Vars (05).

N° 2011/014 : Contrat avec l'association « Raconte-moi autrefois » pour l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne le dimanche 13 mars 2011 place de la Liberté.

N° 2011/015 : Contrat avec la Compagnie « La Dandinière » pour l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 23 janvier 2011.

N° 2011/016 : Contrat avec la Compagnie « La Dandinière » pour l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 15 mai 2011.

N° 2011/017 : Contrat avec M. Daniel Laumone pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 8 avril 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.

N° 2011/018 : Contrat avec l'association « Musique Mécanique » pour la programmation d'une prestation musicale à l'orgue de barbarie prévue le dimanche 13 mars 2011 place de la Liberté.

N° 2011/019 : Contrat avec la société « jour de fête animation » pour la réception des vœux au personnel communal.

N° 2011/020 : Contrat avec l'association « compagnie à vol d'oiseau » pour l'organisation d'une pièce de théâtre.

M. le Maire

Sur les décisions, vous avez des questions les uns ou les autres ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

La décision n° 244, l'avenant n° 4, je n'ai pas pu avoir le détail de l'avenant ; j'ai eu l'avenant n° 3...

M. le Maire

C'est le lot « électricité » ; c'est un avenant de 43 000 euros. On a dû vous le fournir, non ?

M. Hervo

On n'a pas pu vous le présenter ?

M. le Maire

On va vous le donner.

Électricité, 43 000 euros.

M. Conway

Ces 43 000 euros, rassurez-moi, ce n'est pas la faute de méchants Garennois ?

M. le Maire

Bien entendu, ce n'est la faute de personne !

M. Conway

C'est un problème de prévision ?

M. le Maire

Je ne sais pas, on fera le point...

M. Conway

M. Hervo n'est plus au courant, M. Hervo est devenu muet...

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

La décision n° 248, sur le logiciel foncier...

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Le montant me paraît énorme en tant que maintenance...

M. le Maire

Oui.

M. Conway

... et vous mettez dans la décision qu'en fait, c'est parce qu'il est le mieux placé, évidemment, étant l'éditeur de logiciel.

Je suis surpris qu'au moment de la conclusion initiale de cet avenant, il ait été prévu un tel montant de maintenance.

M. le Maire

Je regarderai cela.

M. Conway

C'est 7 000 euros de maintenance...

M^{me} Mangedard

Combien ?

M. le Maire

8 000 euros.

M. Conway

C'est la décision n° 248 et c'est 7 000 euros.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Enfin, j'avais la n° 010, qui est sur le service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes. J'avais demandé le rapport et l'analyse des offres ; le temps imparti ne m'a sans doute pas permis de l'avoir. Je souhaiterais avoir le rapport et l'analyse des offres reçues pour ce lot n° 2.

M. le Maire

Très bien, on vous le donnera.

Autre question ? Non.

6.2 - Questions orales.

M. le Maire

On passe aux questions orales.

Qui veut commencer ? On m'a donné vos questions, mais je ne sais pas qui pose les questions. Je vais les découvrir au fur et à mesure.

M. Fouliard

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer la date prévisionnelle du démarrage des travaux de réfection de l'avenue du Général-Leclerc, s'il vous plaît ?

M. le Maire

Les travaux débuteront début avril.

Ensuite, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, vous avez été récemment victime d'un accident de la circulation avec le véhicule mis à votre disposition par la Mairie. Nous nous réjouissons que celui-ci n'ait causé que des dommages matériels.

Pouvez-vous néanmoins nous donner des précisions sur les circonstances, et notamment la date et le lieu de cet accrochage ?

M. le Maire

Je vois que les questions sont d'un niveau de plus en plus intéressant et important.

Malheureusement pour l'opposition, je ne conduisais pas la voiture au Bois de Boulogne à 2 heures du matin.

(Rires.)

Je pense que vous faites allusion à l'accident qui est survenu le 12 janvier à 10 heures 30 à Paris ; un camion a perdu le contrôle de son véhicule et est venu heurter la voiture conduite par un agent municipal ; cet agent municipal n'est pas blessé.

Ensuite ?

M. Fouliard

Ainsi que nous le réclamons depuis plusieurs mois, je vous demande de bien vouloir nous communiquer la répartition des foyers garennois par tranche de quotient familial sur la restauration scolaire.

Merci.

M. le Maire

J'ai un joli tableau que je vais vous donner ; ce sera plus simple, parce que vu comme cela...

Je vais vous remettre ce tableau ; ce sera plus simple que de vous le citer.

Ensuite ?

M. Fouliard

Merci.

Pour moi, c'est bon.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues – je n'en ai qu'une –, comme chaque année, des permis de construire ont été délivrés en 2010 pour la réalisation d'immeubles d'habitation. Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur les permis de construire des immeubles d'habitation que notre Ville a accordés en 2010, en indiquant à chaque fois l'adresse, la superficie de la parcelle, le nombre de logements et la SHON.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Les éléments, Monsieur Macé, sont en cours de consolidation. Ils vous seront transmis lors de la prochaine commission urbanisme.

M. Macé

Qui aura lieu ?

M. le Maire

Je n'ai pas la date. Quand les documents seront prêts.

M. Macé

Si c'est prêt avant, vous pouvez me les envoyer.

M. le Maire

Absolument !

Ensuite ? Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Venant d'intégrer le Conseil Municipal et afin de pouvoir m'organiser pour le travail que cela implique, pourriez-vous communiquer les dates des prochains Conseils Municipaux, d'autant plus que nous entrons dans une période électorale ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

J'avoue ne pas bien comprendre la relation entre la période électorale et les dates du Conseil Municipal, mais il n'y a pas de calendrier préétabli. Il n'y aura pas d'autre Conseil Municipal, en tout cas probablement pas, d'ici les élections cantonales et, d'une manière générale, il y a un Conseil Municipal tous les mois et demi ; ils ne sont pas préalablement fixés.

Monsieur Ranji, je crois que vous avez deux autres intéressantes questions.

M. Ranji

C'est cela...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de l'Assemblée générale d'une association garennoise, un élu de la majorité a informé les membres de cette association que dans un délai de cinq ans maximum, la Ville serait expropriée du stade Marcel Payen. Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal sur ce sujet ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Monsieur le conseiller municipal, n'écoutez pas les rumeurs, parce qu'au vu des échanges avec l'Epadesa, aucun projet ne verra le jour dans les cinq ans au moins sur le stade Marcel Payen.

Je crois que vous avez une dernière question.

M. Ranji

Une dernière pour la route...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous vous l'avions dit lors du dernier Conseil Municipal, nous souhaiterions, dans le souci de travailler pour les Garennois, pouvoir nous impliquer dans un futur projet de rénovation du gymnase Pierre Denis. Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal sur l'éventualité d'un projet à ce sujet ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Une réflexion est effectivement en cours : soit le gymnase est démolé et reconstruit, soit il est réhabilité. Rien n'est tranché et dès que la question sera plus avancée – il y a naturellement une analyse financière, vous imaginez, à réaliser et fonctionnelle –, le projet sera présenté en commission jeunesse, culture et sport et débattu dans cette commission et ici.

En attendant, Monsieur Ranji, je serai très heureux d'avoir vos propositions chiffrées sur l'évolution de ce gymnase.

Je crois que toutes les questions ont été posées. Je n'en ai oublié aucune.

Je vous remercie pour ces questions extrêmement précises et intéressantes et je vous souhaite à tous une bonne nuit.

La séance est levée à 22 heures 06.